

*PAGPD BH BBKN*

Adapté aux conditions locales par le Comité de Rédaction et le  
Comité de Pilotage

**PLAN D'AMENAGEMENT ET DE  
GESTION DE PÊCHE DURABLE DES  
BASSINS HALIEUTIQUES DE  
BAMINGUI-BANGORAN-KOUKOUROU  
ET NDELE**

**Appui à la Pêche dans le Paysage Bassin du Chari, dans le cadre  
du Projet « Ecosystème du Bassin Central du Chari, vers une  
approche intégrée du paysage (BC-Chari) »  
RCA – TCHAD**

*Comité de Rédaction (CR) et Comité de Pilotage (CP)*

*Avec l'appui des Représentants du Wildlife Conservation Society (WCS) et*

*Les Consultants : Jean Claude Micha et Francis Samba*

*Janvier 2024*

---

---

## Acronymes

---

---

AEP :	Approche Ecosystémique des Pêches
BAD :	Banque Africaine de Développement
BBKN :	Bamingui Bangoran Koukourou N'Délé
BD :	Banque de Développement
BH :	Bassins Halieutiques
CARPE:	Central African Regional Program for the Environment
CCPR :	Code de Conduite pour une Pêche Responsable
CLV :	Comité Local de Vigilance
CP :	Comité de Pilotage
CSE :	Comité de Suivi et Evaluation
CPUE :	Capture par Unité d'Efforts
C/E :	Capture par Effort
FAO :	Programme des Nations Unies pour l'Alimentation
GPS :	Global Positioning System
ODD :	Objectifs du Développement Durable
OG :	Objectif Global
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OS :	Objectifs spécifiques
PAG :	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAGPD BH BBKN :	Plan d'Aménagement et de Gestion de Pêche Durable des Bassins Halieutiques du Bamingui, Bangoran, Koukourou et Ndélé
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF :	Partenariats Techniques et Financiers
RCA :	République Centrafricaine
RDC :	République Démocratique du Congo
UE :	Union Européenne
UG :	Unité de Gestion
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USAID:	United States Agency for International Development
USFWS:	United States Fish and Wildlife Service
WCS:	Wildlife Conservation Society
ZH:	Zones Humides

---

---

## Introduction

---

---

Ce Plan d'Aménagement et de Gestion de Pêche Durable (PAGPD) s'inscrit totalement dans le Plan de Gestion et de Conservation de la future Réserve de Biosphère du complexe des Aires Protégées du Nord Est de la République Centrafricaine et son paysage fonctionnel 2023-2032 qui a été approuvé en septembre 2022. Il se veut essentiellement un complément approfondissant les connaissances des acteurs et leur niveau d'exploitation en vue d'exploiter les ressources ichtyologiques selon le Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR) proposé par la FAO à tous les états qui l'ont approuvé.

L'examen récent de l'état des pêcheries (rapport mission de consultance de juin 2022) dans les bassins halieutiques de Bamingui, Bangoran, Koukourou et N'Délé indique une surexploitation généralisée résultant d'une très forte pression de pêche sur les ressources ichtyologiques. L'ignorance par manque d'information du CCPR conduit les pêcheurs à détruire partiellement leurs ressources (pêches aux poisons biologiques (*Tephrosia* : *T. nana*, *nectiflora*) et chimiques, mailles des filets dormants trop petites, captures de juvéniles, etc...) ce qui se manifeste par une diminution continue des captures par unité d'effort et une réduction de la taille des poissons matures.

Il y a donc lieu de faire prendre conscience que ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui sont responsables de cette situation et qu'ils doivent prendre, avec le soutien des autorités nationales, régionales et locales (cogestion), les mesures adéquates pour revenir à une exploitation durable basée sur le Rendement Maximum Durable (RMD).

Pour atteindre cet objectif, ils doivent changer de cap et aller vers une pêche responsable et réglementaire. Ce bouleversement dans leurs habitudes, implique nécessairement de :

- Identifier correctement les espèces commerciales,
- Connaître leur régime alimentaire,
- Connaître leur mode de reproduction et leur fécondité,
- Localiser leurs zones de frayères en vue de les protéger pour le renouvellement des stocks,
- Transformer les poissons pour la conservation : fumage, salage, séchage,
- Valoriser leur production selon une chaîne de valeur optimisée.

Tout cela implique nécessairement de passer par un Plan d'Aménagement et de Gestion de Pêche Durable élaboré de façon conjointe par toutes les parties prenantes avec un suivi régulier par la suite pour contrôler le retour et le maintien d'une pêche durable. Tel est le défi de ce PAGPD BH BBKN.

---

---

## 1. Contexte et justification

---

---

La République Centrafricaine (RCA) présente une très grande originalité géographique qui fait d'elle, l'un des pays les plus intéressants sur le plan biodiversité. Plusieurs facteurs se conjuguent pour offrir cette diversité paysagère, hydrologique, floristique et faunique. La ressource hydrologique est sans doute celle qui conditionne le plus directement possible la répartition des espèces ichtyologiques et leur développement. Le pays bénéficie d'un réseau hydrographique très dense. Il forme deux bassins dont celui du Chari au Nord et celui de l'Oubangui au Sud avec la Sangha à l'extrême Sud-Ouest (Breuil, 1996). Les cours d'eaux qui composent le réseau hydrographique centrafricain sont de nature à offrir au pays des opportunités de pêche à grande échelle de par leur superficie totale, leur longueur et leur permanence.

Le réseau hydrographique du nord se dirige vers la cuvette du Tchad et se compose de deux grands cours d'eaux et leurs affluents à savoir le Chari (370 km) au Nord-Est et le Logone (1000 km) au Nord-Ouest (Etats généraux des Eaux et Forêts, 2003). A côté des cours d'eau et leurs affluents, il y a des eaux stagnantes à savoir les mares et les marécages qui sont d'immenses réservoirs de poissons dont les principales sont : les mares d'Am Timan, de Tizi, de Gata, de Danal, de Makia, d'Amdafoc. Il y a aussi les lacs tels que le Mbali, le Mamoun, le Kididji et le Tirougoulou. Ces eaux stagnantes représentent une superficie d'environ 20 km<sup>2</sup>. On note aussi l'existence de zones d'inondation qui ont une grande productivité à cause de la présence des animaux et des dépôts de leurs excréments.

Ce réseau hydrographique du Nord permet au pays d'être classé dans la catégorie de la faune ichtyologique dite éthiopienne. Cette faune ichtyologique comprend 274 espèces pour 25 familles dans le bassin de l'Oubangui (Gosse, 1968) et 195 espèces pour 27 familles dans le bassin du Chari (Breuil, 1996). Les 10 familles les plus exploitées dans le Nord-Est en général et dans la préfecture de Bamingui-Bangoran en particulier sont : Protopteridae, Mochocidae, Clariidae, Cyprinidae, Bagridae, Citharinidae, Cichlidae, Mormyridae, Gymnarchidae, et Malapteruridae. Muguet (1994 in Rapport des états généraux des Eaux et Forêts, 2003) estime que le potentiel ichtyologique centrafricain varie entre 50.000 à 100.000 tonnes par an. Par contre, l'enquête diagnostique de l'état des pêches réalisée par la première mission d'identification par les consultants WCS (Pr. J.-C. Micha et F. Samba) dans la préfecture du Bamingui-Bangoran du 9 au 14 juin 2022 démontre une situation insatisfaisante concernant les pratiques de pêche qui ne permettent pas le renouvellement des stocks.

Malgré l'existence des textes officiels dans le domaine de la pêche, aucun effort de vulgarisation de ces textes n'est fait. Il s'agit entre autres de :

- La Loi n° 61-283 du 23 décembre 1961, qui rappelait les grandes lignes de la politique nationale de la pêche. Ainsi la pêche est libre dans tous les cours d'eaux, mares, étangs permanents ou temporaires. Ce texte a été abrogé et amélioré par d'autres textes ;
- Le Décret n°68-168 du 17 juillet 1968, relatif à l'importation, la détention, la culture, la vente et le transport de la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) n'est pas appliquée vue l'extension de cette espèce dans la plupart des milieux aquatiques ;
- L'Ordonnance n°71-090 du 6 août 1971, portant sur la réglementation de l'exercice de la pêche et la salubrité des eaux en RCA. Elle prohibe le déversement de tous produits ou déchets chimiques dans les eaux territoriales et pourtant les eaux usées s'y déversent abondamment induisant des pollutions organiques ;
- L'Arrêté n°0284/MEFCP du 24 mars 1972 du ministère des Eaux Forêts Chasse et Pêche, fixant les dimensions des mailles et l'arrêté n°735/MECPTE/CAB/DGEFCPE/DEPP du 26 octobre 1981. Ces textes empêchent la capture abusive des poissons des cours d'eau et des étangs suite à la libération des activités de la pêche. Ainsi l'emploi des filets maillants en fibres synthétiques (nylon ou

autres) de 35 à 40 mm (mailles étirées) est interdit mais pourtant abondamment utilisés ;

- Le Décret de 1984, portant création d'un office de pêche et de commercialisation des poissons (qui n'a jamais vu jour).
- Le Décret n°86-327 du 20 novembre 1986, portant approbation des statuts du Centre Piscicole National. Ce texte abroge certaines dispositions du décret n°69-246 du 1er août 1969 portant création d'un Centre piscicole national à Bangui-Landjia qui, depuis lors, à complètement disparu par destruction totale.
- L'Arrêté n°16 MEFCPTE du 20 août 1993 portant réglementation de la pêche sur le Lac Mbali. Ce texte suspend temporairement la pêche à grande échelle pratiquée de façon anarchique et destructive. Ainsi seule la pêche de subsistance pratiquée à l'aide des engins traditionnels est autorisée.
- L'Arrêté n°23 MEFCPE/DIRCAB.DGEFCP/DEPP du 7 août 2006 instituant un repos biologique dans toutes les pêcheries du Lac Mbali à Boali qui couvre la période du 1er juin 2006 au 30 novembre 2006. Durant cette période, toutes les activités de capture de poisson sont strictement prohibées, sauf dans le cadre des travaux de recherches scientifiques ou autres, spécialement autorisées par le Ministre chargé de la pêche qui en précise les conditions.
- Le Code Domaniale et Foncier (Loi n° 63-41 du 9 janvier 1964 relative au domaine national). Le domaine public naturel regroupe :
  - Les sources et les cours d'eau dans les limites de leurs eaux coulant à plein bord avant de déborder ainsi qu'une zone de 25 mètres de large à partir de ces limites,
  - Les cours d'eau, lacs, dérivations des cours d'eau et canaux navigables ou flottables,
  - Les étangs et lacs naturels dans les limites du plus haut niveau de leur cours avant le débordement ainsi qu'une zone de 25 mètres de long à partir de ces limites. Les biens du domaine public sont inaliénables, imprescriptibles et insaisissables. L'utilisation des cours d'eau est faite en principe de façon anonyme et sans intervention d'un titre juridique particulier. Néanmoins, le droit de pêche est exercé au profit de l'Etat s'il s'agit de cours d'eau, lacs et étangs qui font partie de son domaine.
- L'Ordonnance n°80-004 du 4 janvier 1980, portant interdiction sur toute l'étendue du territoire centrafricain la chasse aux crocodiles et varans. Ce texte abroge l'ordonnance n°78-22 du 23 mars 1978.
- L'Ordonnance n°84-045 du 27 juillet 1984, portant protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse. Les réserves de faune sont des aires affectées à la protection de la faune et de son environnement naturel. Les droits de pêche sont réglementés dans ces aires.
- Le Code de l'Environnement (Loi n°07-018 du 28 décembre 2007). En vertu de ce texte, aucune occupation, exploitation, construction ou établissement susceptible de constituer une source de nuisance de quelque nature que ce soit, ne peut être effectué ou réalisé sur le rivage des cours d'eau et sur toute l'étendue des cours d'eau sans une autorisation du ministère chargé de l'environnement. Le code prévoit des dispositions pour prévenir et combattre la pollution des eaux en provenance des bateaux et des installations en fleuve.
- La Charte des investissements. La loi n°01-010 du 16 juillet 2001 constitue le cadre général destiné à améliorer l'environnement juridique, économique et institutionnel des investissements tant nationaux qu'étrangers sur le territoire de la République Centrafricaine. Le champ d'application de la charte cible de manière générale la pêche structurée notamment les activités de transformation de produits d'origine végétale ou animale ainsi que les activités de collecte, de stockage, de conditionnement et de transformation des produits agricoles et alimentaires ;

- Le Code de la Pêche (Loi n°20-019 du 6 Aout 2020), qui a pris en compte plusieurs principes généraux du Code international pour une pêche responsable, en les adaptant aux contextes nationaux de la RCA. Le code a pour objet de :
  - Créer les conditions permettant d'assurer la conservation et la gestion durable des ressources aquatiques en privilégiant des écosystèmes aquatiques ;
  - Favoriser l'émergence du secteur pêche dans l'économie nationale en promouvant la production et la consommation et en encourageant le développement de la pêche commerciale ;
  - Promouvoir la coopération régionale en matière de pêche avec les Etats voisins partageant avec la République Centrafricaine les mêmes bassins fluviaux et ;
  - Déterminer le type d'aménagement et définir le régime d'utilisation, de gestion, d'exploitation et de protection des plans et cours d'eau à des fins d'aquaculture.
 Composé de six titres et 52 articles.

Au niveau international, la pêche et l'aquaculture reposent sur un ensemble d'approches, concepts, principes et directives pour gérer les ressources qui ont été adoptés par la République Centrafricaine (RCA) et dont il faut tenir compte. Dans ce contexte, les instruments les plus utilisés sont :

- Le Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR), e la FAO , adopté par la RCA ;
- Le Développement équilibré et durable ;
- L'Approche Ecosystémique des pêches (AEP) ;
- L'Approche de précaution ;
- La Gestion intégrée ;
- Les Objectifs du Développement Durable (PNUD, 2015, ODD : 1, 2, 5, 8, 10, 12 et 14).

Par ailleurs, ce Plan d'Aménagement et de Gestion de Pêche Durable des Bassins Halieutiques du Bamingui, Bangoran, Koukourou et Ndélé (PAGPD BH BBKN trouve sa justification dans la vision de la politique forestière du pays (2019-2035), qui dans son axe stratégique 5 : Développement des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture, veut assurer la gestion durable des ressources halieutiques pour répondre aux besoins des générations présentes et futures.

Outre les contributions financières, économiques et sociales traditionnelles inscrites dans les comptes nationaux, ce domaine halieutique et aquacole, du simple fait de l'existence de ses ressources, induit des effets considérables pour la population du Bamingui-Bangoran et conduit à une valorisation durable des ressources en eau et en biodiversité aquatique du pays en général et de la région du Nord-Est en particulier. Cela justifie amplement la considération à accorder à ce domaine, aux actions à développer et aux moyens à fournir pour son épanouissement. L'importance des Zones Humides du Nord-Est est telle qu'il serait illogique et insensé d'envisager un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des Pêches qui n'accorderait pas une place conséquente à ces zones humides et à leurs ressources halieutiques ainsi qu'aux pêcheurs et pisciculteurs potentiels qui en assurent l'exploitation qui devrait être durable, ce qui n'est plus le cas actuellement.

Dans la région du Nord-Est, les pratiques illicites et le nombre de pêcheurs deviennent trop importants pour une exploitation rentable et durable des ressources halieutiques, ce qui risque de réduire leur contribution à la prospérité, à la sécurité alimentaire et au bien-être des populations exploitantes. Les conséquences pour les populations des 78 villages de pêche identifiés sont négatifs tant du point de vue de la pêche que du point de vue socio-économique suite à la réduction de la rentabilité de l'effort de pêche et au développement de la pêche irresponsable résultant de la raréfaction du poisson, ce qui risque encore d'augmenter la pression sur la faune sauvage.

La gestion des Aires Protégées du Nord-Est par WCS a surtout été focalisée jusqu'à présent sur la lutte anti-braconnage de la grande faune, la sensibilisation et l'éducation à la conservation, le suivi de la démographie mais sans accent particulier sur la faune des zones humides, ni sur les activités des pêcheurs que sont pourtant la majorité des populations du Nord-Est. Toutefois, WCS a commencé à initier les pêcheurs à se structurer en associations par village officiellement reconnues. Par ailleurs WCS a voulu les conduire vers une Sous-Fédération qui s'affilera à la Fédération Nationale des Pêcheurs et Aquaculteurs Centrafricains (FNPAC) pour la bonne réussite de ce PAGPD BH BBKN

Le PAGPD BH BBKN devrait être un outil pour assurer la gestion durable des ressources halieutiques du Nord-Est. Dans le cadre de la Politique nationale de la Pêche et Aquaculture, qui vise la pratique de la pêche dite durable et responsable, les pêcheurs doivent modifier certaines mauvaises pratiques et s'atteler à élaborer avec toutes les parties prenantes, notamment locales, une mini charte facilement applicable de la pêche durable. Cette démarche suppose l'implication des communautés à la nouvelle approche concertée de gestion et de conservation des ressources halieutiques, et vise à fixer les règles relatives à l'exercice des activités de pêche durable.

Ce PAGPD BH BBKN, procède également de la volonté des Partenaires du Pouvoir Public à promouvoir la gestion durable et responsable des différentes ressources halieutiques disponibles.

Il se veut un outil des associations des pêcheurs du Nord-Est qui a commencé à se structurer pour favoriser l'appropriation des stratégies de gestion durable des ressources halieutiques et leur développement au niveau de la base.

Plusieurs travaux préliminaires ont conduit à poser les bases de l'élaboration du présent plan, notamment : l'état des lieux (première mission d'identification Juin 2022) ; formation des pêcheurs sur le Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR) et l'Approche Ecosystémique des Pêche (AEP), (Deuxième mission de formation, Septembre 2022), formation des pêcheurs sur la taxonomie, la reproduction, l'écologie et la fabrication des fours Chorkor (Troisième mission de formation Janvier 2023) et enfin, la formation de 22 pêcheurs-enquêteurs à la statistique de pêche et la recherche de sites potentiels pour la pratique de l'agropisciculture (quatrième mission Mai-Juin 2023). De façon spécifique, ce PAGPD BH BBKN vise :

- L'organisation et l'amélioration du niveau de vie de bon nombre de pêcheurs tout en préservant les différentes ressources halieutiques ;
- La reconnaissance des pêcheurs par la société comme acteurs de développement ;
- Le changement des mauvaises pratiques de pêche en faveur d'une pêche durable ;
- Le renforcement des capacités des associations, ONG et agents du service public ;
- L'information et la sensibilisation des autorités locales et des communautés de pêche à pratiquer la cogestion ;
- L'amélioration de la transformation et de la commercialisation des poissons ;
- Le développement d'activités alternatives rentables à la pêche, telles que l'agropisciculture.

Enfin l'élaboration du PAGPD BBKN répond encore aux aspirations de la politique du pays en matière de pêche et aquaculture dont les principales activités sont :

- La réalisation d'une enquête cadre ;
- Le renforcement des capacités Institutionnelles et Organisationnelles ;
- La professionnalisation des filières pêches et aquacultures ;
- La promotion du commerce des produits de pêche et aquaculture ;

- La promotion de la pisciculture artisanale périurbaine et familiale ;
- L'appui à la recherche pour l'élevage d'autres espèces de poissons.

En somme, pour le PAGPD BBKN les bases pour la promotion d'une phase de développement durable de la pêche et de la ressource halieutique existent. Les actions de promotion viseront à mieux valoriser les atouts et à minimiser les contraintes ou leurs effets.

Le présent plan d'aménagement donne les orientations et les actions qui traduisent les préoccupations exprimées par les communautés de pêcheurs et les différents usagers des zones humides des Bassins Halieutiques du Bamingui, Bangoran, Koukourou et Ndélé.

---

---

## **2. Méthodologie**

---

---

Une démarche en 4 phases a été adoptée dans la réalisation du présent PAGPD :

- Examen des documents bibliographiques disponibles,
- Consultation des services techniques, autorités administratives nationales, préfectorales et locales traditionnelles,
- Ateliers villageois des parties prenantes sur l'état des pêches et sensibilisation au CCPR et au retour au Rendement Maximum Durable (RMD),
- Inventaire de toutes les parties prenantes et constitution d'un Comité de Pilotage qui en son sein défini un Comité de Rédaction du PAGPD.

### **2.1. Documents bibliographiques**

Préalable de toutes les interventions, cette activité a consisté en une collecte de données, tels les documents cadres, les données statistiques sur les bassins halieutiques, leur cartographie, les rapports internes ainsi que les autres supports d'informations. Les données collectées ont été traitées et compilées de manière à assurer un meilleur cadrage des interventions sur le terrain.

### **2.2. Consultation des services techniques, des autorités administratives nationales, préfectorales et locales traditionnelles et associations de pêcheurs**

En fait, une première série de consultations des services techniques, des autorités administratives et autorités traditionnelles ont été menées en juin 2021 par les consultants F. Samba et J.-C. Micha, lors de leur première mission d'identification, à travers divers entretiens et des ateliers portant sur le CCPR et la pêche durable. Une seconde série de consultations et de formation a été effectuée durant la seconde mission de formulation du projet relative à l'élaboration d'un PAGPD dans les Bassins Halieutiques de Bamingui, Bangoran, Koukourou et N'Délé. L'administration forestière, les services de la pêche, les autorités préfectorales et des Communes, les Autorités traditionnelles ainsi que les représentants des pêcheurs et mareyeurs ont participé à ces ateliers pour les sensibiliser au mauvais état des pêcheries, pour recueillir leurs suggestions sur l'élaboration du PAGPD et confirmer leur engagement à participer à son élaboration et suivi.

### **2.3. Enquête cadre**

Afin d'avoir une idée précise de la pression de pêche sur les stocks, une enquête cadre a été entreprise par bassin halieutique faisant l'inventaire des pêcheurs (classes d'âge, genre, niveau d'études, ...) et des engins de pêche utilisés.

Par la suite se mettra en place un système de prises de données statistiques pour préciser l'évolution saisonnière et annuelle des Captures par Unité d'Effort de Pêche (CPUE).

### **2.4. Atelier de validation du PAGPD**

Un atelier des partenaires (représentants de toutes les parties prenantes) a eu lieu du 26 au 27 Mai 2023, localement pour officialiser le document du PAGPD BH BBKN.

---

---

### 3. Etat des lieux

---

---

Cet état des lieux venant d'être établi en septembre 2022 pour le « Plan de Gestion et de Conservation de la future réserve de Biosphère du Complexe des Aires Protégées du Nord-Est de la République Centrafricaine et son Paysage Fonctionnel 2023-2032 », on ne reprendra ci-dessous, de façon très synthétique, que les éléments essentiels.

#### 3.1. Présentation générale de la préfecture Bamingui-Bangoran

#### 3.2. Milieu physique

##### 3.2.1. Le climat

Les précipitations annuelles varient de 800 à 1.300 mm (avec deux saisons : une saison sèche de fin novembre à début mai et une saison des pluies de mi-mai à fin novembre. Les températures moyennes annuelles varient entre 25 et 30 °C, avec des extrêmes proches de 40 °C.

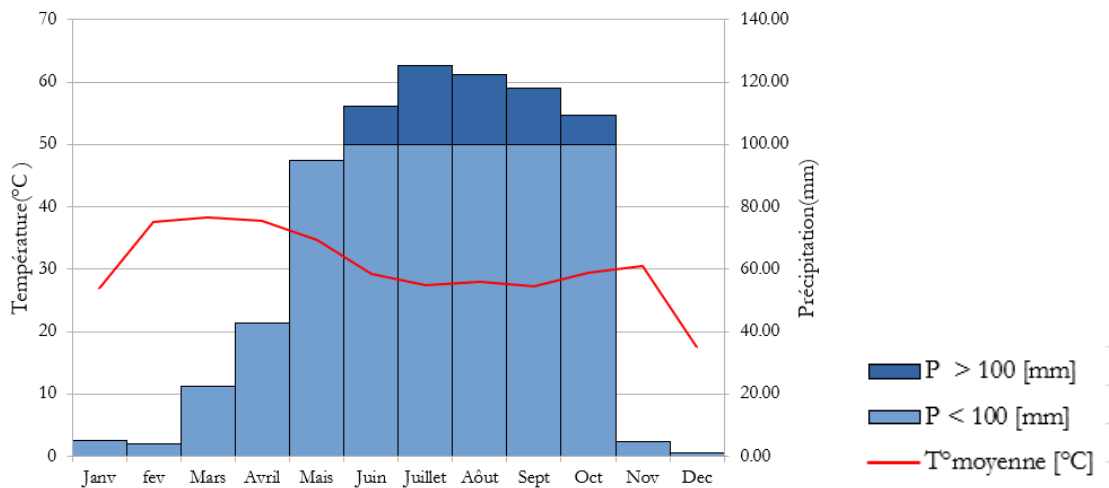


Figure 1 : Diagramme ombrothermique de la zone soudanienne, année 2020 (Modis, 2020)

##### 3.2.2. La géologie

Du point de vue géomorphologie, la zone est peu accidentée, bien qu'on observe quelques collines ici et là dans le paysage. L'altitude de la zone est comprise entre 426 et 1058 mètres. Le relief est plus prononcé dans la partie sud-est du complexe. Les zones basses se situent au nord du complexe à la frontière avec le Tchad (soit 426 mètres).

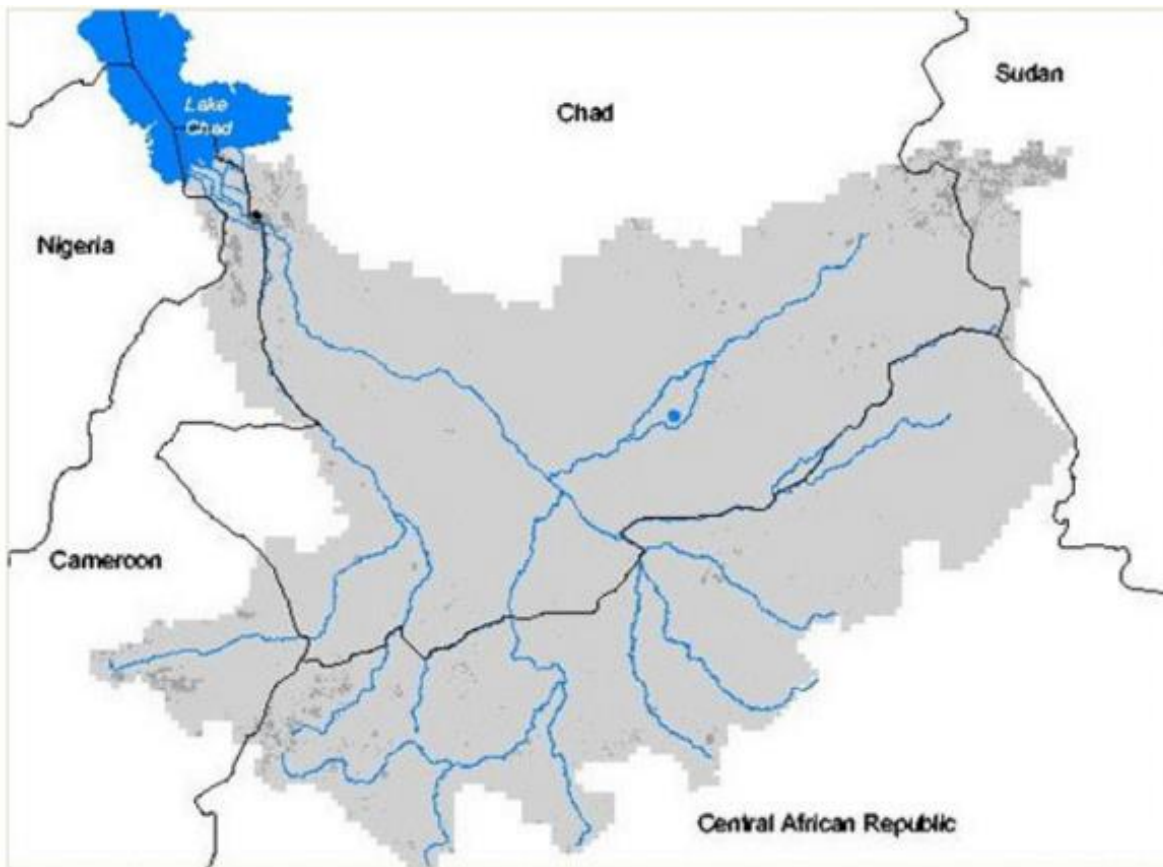
##### 3.2.3. La pédologie

Le CAP PF Nord-Est est dominé par des sols ferrugineux tropicaux lessivés de couleur beige et des sols ferralitiques inter grades ferrugineux tropicaux de couleur beige ou ocre. Ce sont des sols hydromorphes des plaines alluviales et des sols cuirassés peu à très indurés.

##### 3.2.4. L'hydrographie

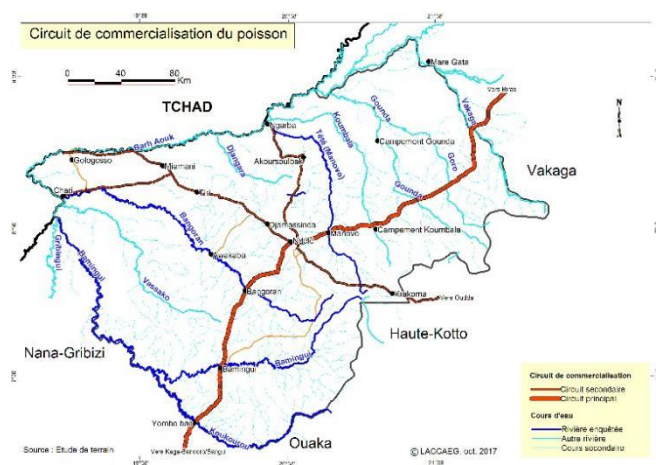
Le château d'eau du bassin du Chari est constitué de sept : Gribingui ; Bamingui ; Bangoran ; Manovo ; Gounda ; Ouandja et Vakaga. Elles appartiennent au sous bassin de Chari – Logone au nord de la RCA. La Bamingui, Bangoran et Manovo prennent leurs sources dans les environs des montagnes de la ville de Ndélé (Figure 3) ; alors que la source de la Gribingui se situe à l'ouest du parc national Bamingui-Bangoran dans la préfecture de Nana-Gribizi.. Ce réseau avec la branche de Logone fournit environ 95 % des apports annuels que le Chari déverse dans le lac Tchad (Huneau et al., 2017). Ces rivières constituent une ressource vitale pour la faune

et ses habitats pendant la saison sèche, mais aussi elles produisent des réserves halieutiques essentielles à l'alimentation des communautés villageoises riveraines.



Carte du bassin versant du Chari.

Caractéristiques	
Longueur	1 200 km
Bassin	548 747 km <sup>2</sup>
Bassin collecteur	le Lac Tchad
Débit moyen	1 059 m <sup>3</sup> ·s <sup>-1</sup> (Ndiameña)



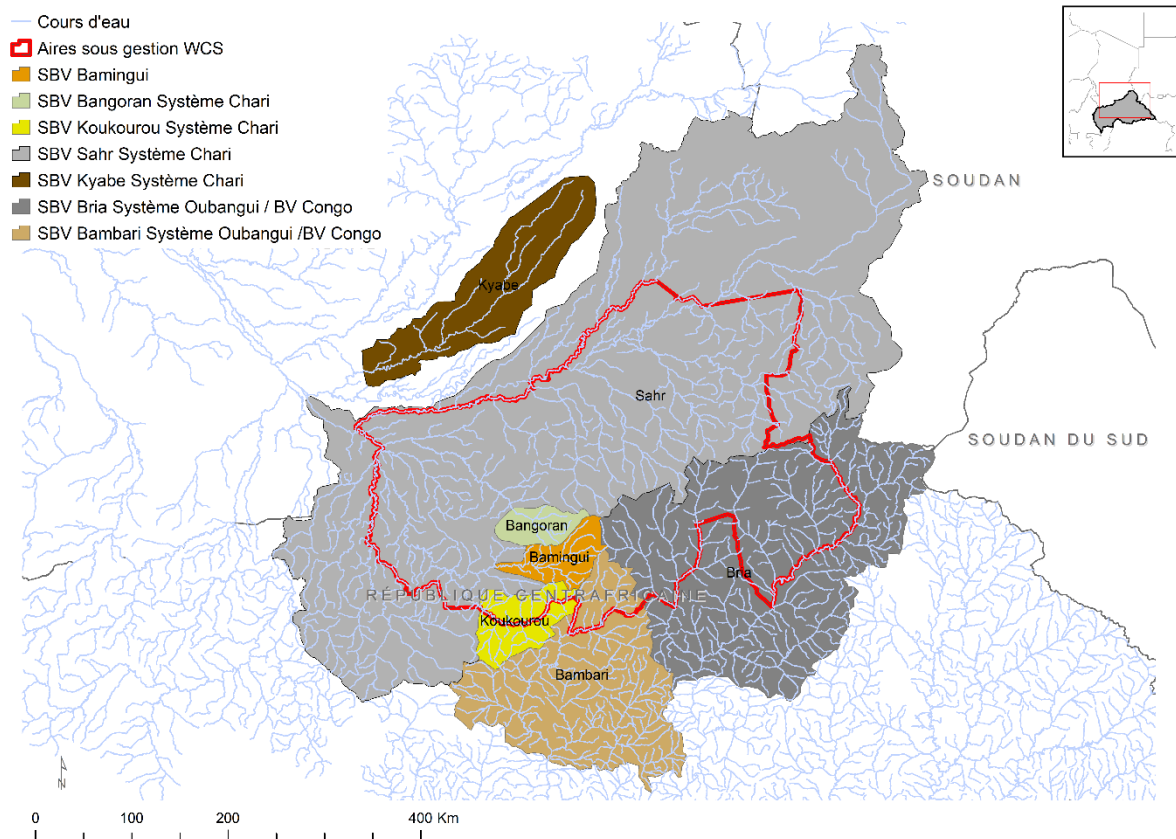


Figure 2 : Réseau hydrographique du Bassin du Chari et localisation des rivières (bassins halieutiques) sélectionnés

### 3.3. Patrimoine biologique et écosystémique remarquable

#### 3.3.1. Diversité floristique

La région nord de la RCA présente une grande diversité de formations végétales allant de savane arborée, savane arbustive, savane herbeuse aux forêts dense sèche. Il en est de même pour les habitats parmi lesquels on peut citer les rivières et marigots, les lacs et mares, les kagas granitiques, les escarpements et les salines. La diversité et la distribution de ces différents biotopes sont liées aux variations pluviométriques, à la répartition des différentes unités géomorphologiques et aux conditions édaphiques qui restent sous l'influence de la topographie. Cette végétation se rattache principalement au domaine soudano-sahélien au nord. Il couvre le parc national de Bamingui-Bangoran, la zone pilote de Sangba et le secteur ouest du parc national Manovo-Gounda-St-floris et se caractérise par la présence importante des forêts claires à *Isoberlinia doka* et *Anogeissus leiocarpus*.

L'habitat est constitué de savanes arbustives à arborées dominées par *Vittelaria paradoxa*, *Combretum spp.*, *Acacia spp.*, *Anogeissus leiocarpus*, *Azelia africana*, *Burkea africana*, *Isoberlinia doka*, *Terminalia spp.* Les rivières sont bordées de galeries forestières avec *Danielia oliveri*, *Terminalia spp.*, *Anogeissus leiocarpus*, *Khaya senegalensis*, *Rafia sudanica*. Les sédiments et la décomposition des végétaux à cause des inondations annuelles des plaines inondables des cours d'eau principaux assurent un milieu riche dans ces zones et alimentent un écosystème riche en termes de biodiversité et de production biologique. Les feux de brousse sont le principal facteur qui détermine la végétation des savanes. La transhumance s'y associe partiellement.

#### 3.3.2. Diversité faunique

Dans la région, on trouve de nombreuses ressources fauniques allant des animaux terrestres à ceux peuplant les milieux aquatiques. Ces richesses fauniques sont constamment menacées à cause des pratiques du braconnage, des chasses aux feux de brousse, des pêches aux poisons biologiques et chimiques, des pratiques culturelles sur brulis et surtout du rapprochement des frontières Soudano-Tchadiennes et Soudano-Centrafricaines de la région. Des invertébrés, des amphibiens, la faune d'eau douce et les mammifères en sont les principaux représentants (CEGME, 2016).

##### a) Poissons

Le réseau hydrographique du CAP-PF NE converge vers la cuvette du Tchad et se compose de deux grands cours d'eaux et leurs affluents à savoir le Chari au Nord-est et le Logone Nord-Ouest. Au sein de ce complexe, il existe des eaux stagnantes (mares et marécages), immenses réservoirs de poissons dont les principales sont les mares d'Am Timan, de Tizi, de Gata, de Danal, de Makia, d'Amdafoc (Breuil, 1996). L'existence des zones d'inondation ont une grande productivité de par la décomposition du matériel végétal et la présence d'excréments des animaux terrestres accumulés en saison sèche formant la base d'une chaîne alimentaire importante.

Les eaux stagnantes, étangs, rivières du bassin du Tchad sont peuplées de nombreuses espèces de poissons qui appartiennent à la province ichtyologique (éco-région) Nilo-Soudanienne. Pour Breuil (1996), la faune ichtyologique du bassin du Chari comprend 195 espèces appartenant à 27 familles. Les 10 familles les plus exploitées sont : Cichlidae, Cyprinidae, Alestidae, Clariidae, Mochocidae, Bagridae, Citharinidae, Mormyridae, Protopteridae et Gymnarchidae. Les principaux taxa commerciaux rencontrés sur le marché sont : *Mormyrus sp*, *Hydrocynus spp.*, *Alestes spp*, *Tilapia spp*, *Barbus spp*, *Clarias spp*. et *Labeo spp*.

##### b) Amphibiens ou batraciens

Les principaux amphibiens sont :

- Polypedates (*P. nigrapalmatus* ou grenouilles volantes) ;
- Rana (*R. esculenta*) ou la grenouille verte comestible).

### c) Reptiles

Parmi les reptiles, on distingue les ovovivipares, dont l'embryon se développe pendant l'incubation dans l'oeuf pondu à l'extérieur. Ici, on peut citer les lézards, les tortues, l'orvet, les vipères (*Vipera aspis*, *V. berus*), les crocodiles, geckos, caméléons, etc., plusieurs espèces de serpents : pythons (*Python sebae*), cobra royal (*Ophiophagus hannah*), *Naja nigricollis*, *Elaphe longissima*, *Nitrix* (Couleuvre à collier), comme des exemples.

Par ailleurs, il existe également des reptiles vivipares très rares dont (*Zootoca vivipara*).

### d) Oiseaux

Le CAP-PF NE renferme, d'après RCA (2018), quatre espèces en danger critique (CR) notamment le Vautour charognard (*Necrosyrtes monachus*), le Vautour africain (*Gyps africanus*), le Vautour de Rüppell (*Gyps rueppelli*), et le Vautour à tête blanche (*Trigonoceps occipitalis*), une espèce en voie de disparition/menacée (EN) le Vautour oricou (*Torgos tracheliotos*), cinq espèces en état vulnérable (VU) notamment le Bec-en-sabot du Nil (*Balaeniceps rex*), le Circaète de Beaudouin (*Circaetus beaudouini*), l'Aigle martial (*Polemaetus bellicosus*), le Messenger sagittaire (*Sagittarius serpentarius*), le Grue couronnée (*Balearica pavonina*) et neuf espèces quasi-menacées (NT) notamment le Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*), le Bateleur des savanes (*Terathopius ecaudatus*), le Busard pâle (*Circus macrourus*), l'Aigle couronné (*Stephanoaetus coronatus*), l'Outarde de Denham (*Neotis denhami*), l'Outarde arabe (*Ardeotis arabs*), la Barge à queue noire (*Limosa*), le Courlis cendré (*Numenius arquata*), et le Bécasseau cocorli (*Calidris ferruginea*). Beaucoup de ces oiseaux ont des valeurs tant écologiques que socio-économiques particulières pour les communautés locales.

Ce complexe est une zone de valeur pour les espèces migratrices dont 45 espèces paléarctiques parmi lesquelles 19 espèces d'oiseaux d'eau qui utilisent en particulier les zones humides étendues le long l'Aouk et l'Aoukélé (RCA, 2018). Les oiseaux d'eau recensés sont, entre autres : Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), Ibis falcinelle (*Plegadis falcinellus*), Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), Canard pilet (*Anas acuta*), Sarcelle d'été (*Spatula querquedula*), Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*), Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), Grand gravelot (*Charadrius hiaticula*), Barge à queue noire (*Limosa limosa*), Courlis cendré (*Numenius arquata*), Chevalier gambette (*Tringa totanus*), Chevalier stagnatile (*Tringa stagnatilis*), Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*), Chevalier cul-blanc (*Tringa ochropus*), Chevalier sylvain (*Tringa glareola*), Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), Bécasseau sanderling (*Calidris alba*), Bécasseau cocorli (*Calidris ferruginea*), Combattant varié (*Philomachus pugnax*).

Selon RCA (2018), 56 espèces migratrices dont la migration se limite au continent africain ont été également identifiées.

### e) Mammifères terrestres

On note la présence d'une forte population d'herbivores sauvages de pâturage, tels que : l'éléphant (*Loxodonta africana africana*), la girafe (*Girafa girafa*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le buffle, le cobe Deffassa (*Kobus ellipsiprymmus* Ogilby), l'hippotrague (*Hippotragus equinus* Demarest), le Cobe de Buffon (*kobus kob* Erxleben), le phacochère (*Phacochoerus aethiopicus* Pallas), céphalophe bleu (*Cephalophus monticola monticola*), céphalophe à bande dorsale noire (*Cephalophus dorsalis*), les pangolins (*Manis triscopus et gigantea*) etc..

Les herbivores orientés vers un régime alimentaire autre que les graminées affectionnent plutôt les savanes arbustives et les forêts galeries. Dans cette deuxième catégorie d'herbivores, on trouve entre autres le Guib harnaché, plusieurs espèces de Céphalophes, la girafe, le grand Koudou et l'antilope la plus grande du monde l'Elan de Derby. Les carnivores tels que les lions, le lycaon, le chacal et l'hyène sont aussi présents.

## **f) Invertébrés**

Le CAP-PF NE renferme une diversité d'insectes constituant le groupe des invertébrés le plus remarquable en termes de valeur environnementale et socioéconomique (RCA, 2018). Très peu d'études ciblent les invertébrés, à l'exception de l'étude entomologique menée par Aba-Toumou et al. (2017) qui dans certaines parties du CAP-PF NE a identifié 101 espèces d'insectes différentes faisant partie de 38 ordres taxonomiques différentes.

Parmi les groupes identifiés, beaucoup ont une valeur écologique et/ou socio-économique particulière, à l'exemple des Hymenoptera (abeilles, guêpes), des Isoptera, (termites), des Coleoptera (coccinelles), des Lepidoptera (*Gonepteryx rhamni*, *Erebia aethiops*, etc.). Les guêpes et les coccinelles sont des prédateurs qui jouent un rôle important pour le contrôle des animaux nuisibles.

### **3.4. Les facteurs humains et sociaux**

La population centrafricaine est estimée à 4,7 millions habitants (INED, 2013) avec un taux d'accroissement démographique de 2,5% et de par ses indicateurs sociaux, le pays est classé parmi les pays les moins développés au monde. Elle est majoritairement rurale (62,1%), féminine (50,2%) et jeune (49,4 % sont âgés de moins de 18 ans). Le pays est faiblement peuplé et inégalement occupé. La densité moyenne territoriale est de 7 hab./km<sup>2</sup> (Mamang Kanga, et alii, 2015). Les décennies de crises militaro-politiques ont négativement impacté les prémices de développement socio-économique. Dans le Nord-Est du pays, la population résidente est faible et s'élève à environ 80.000 habitants, d'où une densité démographique de 0,76 habitants/km<sup>2</sup>. Cette population présente une grande hétérogénéité d'ethnies (Banda, Goula, Rounga, Sara, Ndoka) et de religions. La cohabitation des différents groupes ethniques est régie par des liens sociaux plus ou moins anciens, lesquels se modifient rapidement sous l'influence des évolutions sociopolitiques et de l'insécurité dans la sous-région et sur le plan national (WCS, 2021).

#### **3.4.1. Caractéristiques socioculturelles**

La vie associative est animée par plusieurs catégories associatives (groupements et associations agricoles et d'élevage) à assise communautaire, surtout selon l'appartenance ethnique et/ou confessionnelle. Plusieurs de ces groupements et associations ont été négativement impactés par les crises politico-militaires récurrentes qu'a connues le pays.

#### **3.4.2. Infrastructures sociales de base**

La région du Nord-est a toujours constitué un pôle attractif pour une destination migratoire à cause de sa potentialité en ressources naturelles (tourisme, faune, mine, produits forestiers non ligneux, etc.). Les mobilités constatées sont surtout celles des jeunes entre les différents villages et communes.

L'accès à l'eau potable est rendu possible grâce au forage manuel et reste disparate et en nombre insuffisant dans certains villages. Cependant, la majorité des populations s'approvisionnent en eau de boisson à partir des puits, des sources aménagées et non aménagées ou des cours d'eau. En ce qui concerne l'éclairage des maisons et cases se font au moyen des lampes-tempête et du bois de chauffe qui sont les moyens les plus utilisés. Certains habitants de certaines communes et grands villages (Bamingui, Kotissako, Ndélé, Mbolo, Djamassinda, etc) utilisent des panneaux solaires et/ou des groupes électrogènes pour l'éclairage.

Le système éducatif connaît des sérieux problèmes de manque de personnel qualifié et d'infrastructures adéquats pour couvrir des cycles scolaires complets.

La couverture sanitaire du complexe est assurée par les différents centres de santé préfectoraux de Bamingui-Bangoran et de la Vakaga situés respectivement à Ndélé et à Birao. Les médicaments proviennent des pharmacies communautaires implantées au sein des différents centres et poste de santé.

### 3.5. Activités socio-économiques

Les principales activités économiques pratiquées sont : l'agriculture, la pêche la chasse, l'élevage, l'exploitation minière artisanale et l'exploitation des autres produits forestiers non ligneux.

L'agriculture pratiquée dans la zone est de type itinérant sur brûlis. Elle se pratique à l'intérieur des zones autorisées. Un ménage entretient 1 à 2 parcelles de vivriers d'une superficie totale estimée à 0,5 hectare en moyenne avec 1 à 3 jachères. Les opérations culturales se font par la main d'œuvre familiale. Les principales cultures vivrières d'importance consommées ou destinées à la vente sont par ordre d'importance : le manioc consommé principalement sous forme de couscous et l'arachide plus orienté vers la vente. Le coton reste la seule culture de rente.

La pratique de la chasse est caractérisée par l'utilisation d'armes à feu et des pièges fabriqués à partir des câbles d'acier. Plusieurs types de chasse ont été signalés : chasse au piège, chasse au fusil.

La pêche est une activité qui intéresse beaucoup plus les populations locales. Elle est pratiquée traditionnellement par les hommes appuyés des jeunes en guise d'initiation. Elle est intense en saison sèche (janvier-avril et juin-décembre). Les techniques de pêches utilisées sont : la pêche à la ligne et au filet, à la nasse et au barrage pratiquée par les hommes ; les femmes et les enfants interviennent dans le conditionnement des produits ainsi que la vente. Les pêcheurs déplorent les prises qui deviennent de moins en moins importantes à cause des pressions anthropiques dues à surpêche et à l'utilisation des moyens non durables (pesticides, filets à mailles non autorisées, etc.).

L'élevage reste traditionnel et très marginal et est influencée par la richesse de la faune sauvage. Les animaux élevés sont destinés prioritairement à la satisfaction des besoins courants de la famille (dot, funérailles, réception des visiteurs). L'élevage porte essentiellement sur les caprins (chèvres, moutons), les ovins et la volaille avec une prédominance de poulet de chair, étant entendu que l'élevage de bovin est prohibé dans les limites des AP. De façon générale, la taille du cheptel ne dépasse pas cinq têtes par ménage.

La transhumance anarchique a été citée comme l'une des sources de conflits permanents entre éleveurs et agriculteurs et entre zones d'élevage et aires protégées. Ces transhumants proviennent des pays limitrophes comme le Tchad et le Soudan. L'aménagement participatif des couloirs de transhumance et de convoyage ainsi que des puits d'eau constitue l'une des solutions à la gestion durable du territoire de la réserve de biosphère et encadrer les questions liées aux éventuelles zoonoses dans les zones tampons et transition. La majeure partie des membres des communautés s'adonnent beaucoup à la cueillette et au ramassage des produits forestiers non ligneux (PFNL). La cueillette est pratiquée pour la collecte des feuilles sauvages, des écorces, des fruits et des racines de certaines plantes. Les PFNL constituent une source de revenus et d'aliments non négligeables pour la population. Ces produits comprennent le karité, le poivre sauvage, les fruits, les champignons et feuilles sauvages comestibles, le miel, la tuile de raphia, le bambou de Chine, etc. Ces produits sont destinés à l'autoconsommation et font souvent l'objet de ou d'une commercialisation (sources de revenus de certains ménages

Sur le plan d'exploitation minière, la présence des détenteurs d'un permis minier a été signalée. Cependant, cette activité se pratique de manière presque incontrôlée dans certains endroits du complexe. Les retombées occasionnelles de cette activité motivent une partie de la population à se livrer à cette occupation et attirent de commerçants étrangers.

### 3.6. Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces pour les pêcheries (FFOM : SWOT)

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vaste réseau hydrographique : présence de cours d'eau et de vastes zones inondables pour le développement des activités de pêche ;</li> <li>▪ Présence d'une bonne diversité de la faune aquatique ;</li> <li>▪ Existence de plusieurs techniques de pêche ;</li> <li>▪ Associations de pêcheurs en voie de constitution et en voie de Sous Fédération ;</li> <li>▪ Existence d'une nouvelle loi sur la pêche et l'aquaculture pour réglementer le secteur ;</li> <li>▪ Possibilité d'appui par WCS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Surexploitation des ressources par trop de pêcheurs et pratiques illicites</li> <li>▪ Destruction de frayères par pêche à la senne</li> <li>▪ Lenteur dans l'élaboration des textes réglementaires sur la loi de la pêche ;</li> <li>▪ Insuffisance de concertations entre les acteurs (fournisseurs et pêcheurs)</li> <li>▪ Absence de points de vente dans les sites de pêche</li> <li>▪ Législation et réglementation non respectées</li> <li>▪ Utilisation d'équipement et de matériel de pêche prohibés,</li> <li>▪ Faible niveau d'étude des pêcheurs ;</li> <li>▪ Usage de techniques de pêche négatives (filets moustiquaires, prélèvement des alevins par filets à trop petites mailles),</li> <li>▪ Absence de certification des intrants de pêche</li> <li>▪ Irrégularité et faible disponibilité des moyens de transport pour l'évacuation des produits des centres de production vers les centres de commercialisation,</li> <li>▪ Inexistence de marchés de référence pour les produits de la pêche.</li> <li>▪ Loi sur la pêche non diffusée,</li> <li>▪ Faiblesse de l'administration publique,</li> <li>▪ Personnel insuffisant et non formé ;</li> <li>▪ Eloignement des pêcheries des centres commerciaux ;</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence de marchés pour la commercialisation des produits de pêche ;</li> <li>▪ Implication effective des autorités (administratives et locales) comme parties prenantes de la cogestion des ressources halieutiques ;</li> <li>▪ Existence d'intermédiaires pour le commerce (transporteurs, mareyeurs) ;</li> <li>▪ Existence d'une stratégie nationale et de programmes prioritaires favorisant la cogestion des ressources halieutiques en République Centrafricaine.</li> <li>▪ Pêche de loisir ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recours aux ichtyo toxiques naturels (<i>Tephrosia</i>) et produits chimiques (endosulfan, ...) prohibés ;</li> <li>▪ Insécurité dans les pêcheries ;</li> <li>▪ Mauvaise méthode de transformation et de conservation ;</li> <li>▪ Entrée illicite et incontrôlée dans les zones environnantes les aires protégées par les étrangers ;</li> <li>▪ Feux de brousse ;</li> <li>▪ Changement climatique ;</li> <li>▪ Destruction des frayères par les pêcheurs ;</li> <li>▪ Présence des transhumants ;</li> <li>▪ Attaques des hippopotames et crocodiles</li> <li>▪ Risque de noyade.</li> </ul>

---

---

## **4. Plan d'Aménagement et de Gestion de Pêche Durable des Bassins Halieutiques du Bamingui Bangoran Koukourou et Ndélé (PAGPD BH BBKN)**

---

---

Le présent Plan d'Aménagement de Pêche Durable (PAGPD) vise à maintenir durablement les activités de pêche dans le réseau hydrographique Bamingui, Bangoran, Koukourou et Ndélé en garantissant une exploitation durable des stocks de poissons et des écosystèmes pour les générations actuelles et futures. Il est élaboré conformément à l'approche de précaution et tient compte des recommandations émises lors des séances de validation par les acteurs clés ayant l'influence sur la pêche et l'aquaculture.

### **4.1.Structures des pêcheurs**

Le fonctionnement effectif des associations de pêcheurs et du comité de pilotage constitué du 26 au 27 mai 2023 à Ndélé et permettra d'assurer une plus forte cohérence et une meilleure coordination de l'ensemble des actions de ce plan.

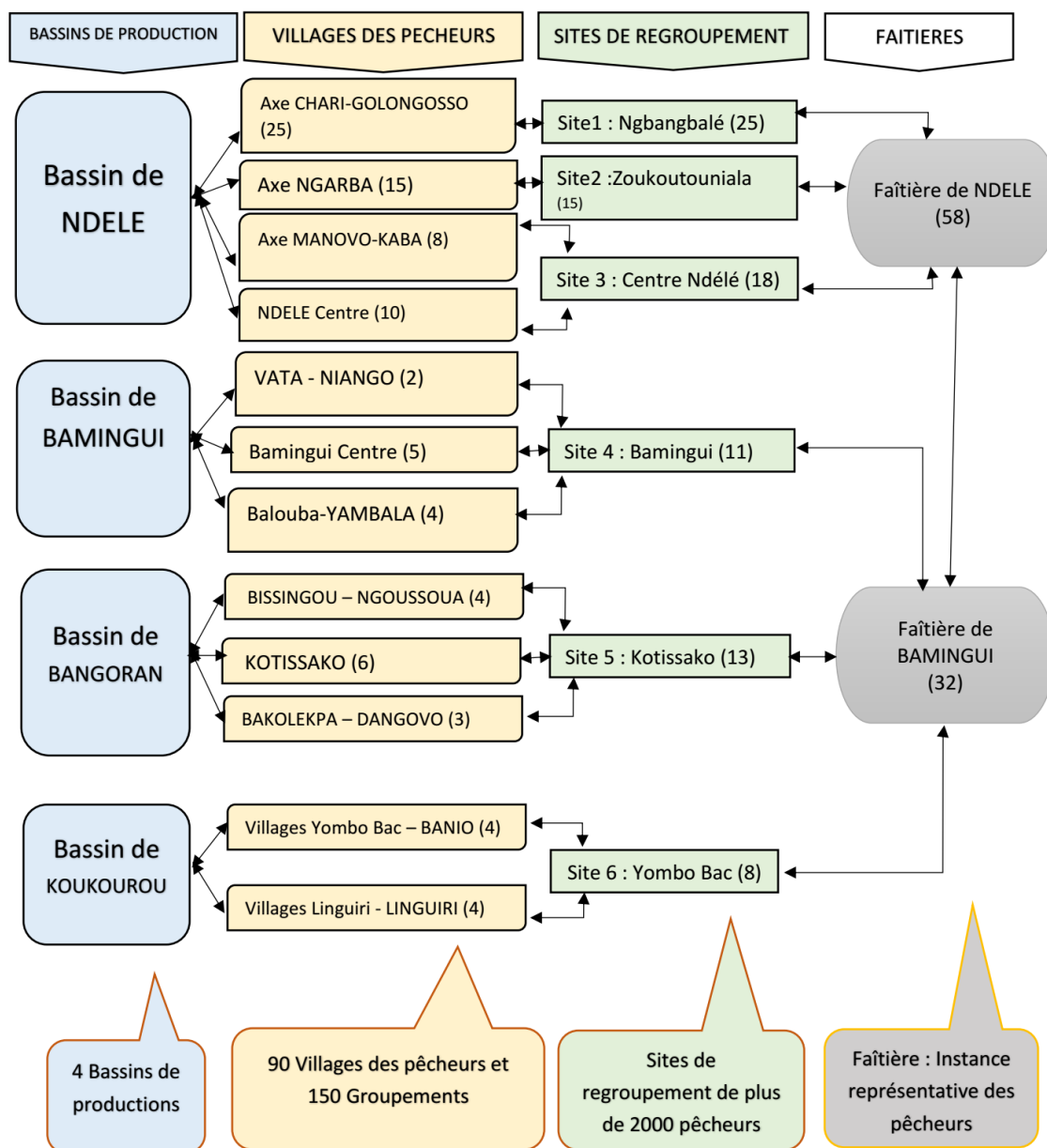
Il s'articule autour de :

- La définition de l'objectif global ;
- La description des objectifs spécifiques ;
- La présentation des résultats attendus ;
- La présentation des domaines d'actions et de ses activités ;
- Le coût des actions et activités du PAGPD ;
- La stratégie de mise en œuvre et le suivi évaluation

#### **4.1.1. Schéma de la structuration des pêcheurs**

Les pêcheurs sont structurés selon les 4 axes hydrographiques majeurs de la périphérie du Bamingui, Bangoran, Koukourou et Ndélé, à savoir : Bassins Halieutiques de Bamingui, de Bangoran, de Koukourou et de N'Délé. Le tableau ci-dessous élucidé cette structuration.

## Schéma d'organisation des pêcheurs des quatre bassins halieutiques dans la Bamingui Bangoran



A terme les associations de pêcheurs et mareyeurs constitués devraient s'adhérer à la Fédération Nationale des Pêcheurs et Aquaculteurs Centrafricains (FNPAC). En attendant et pour avancer les pêcheurs présents à l'atelier de formation et d'élaboration du PAGPD BH BBKN ont créé une association préliminaire.

L'organisation, l'exécution et le suivi sont généralement assurés par 3 comités à différents niveaux : comité des pêcheurs, comité de pilotage et comité de suivi évaluation.

### 4.1.2. Comité des Pêcheurs (CP)

Il est composé notamment des pêcheurs leaders qui habitent dans les villages des communautés des pêcheurs et qui sont leurs représentants ;

**a) Sous-Fédération des pêcheurs de la périphérie du BBKN :**

Siège de la Sous-Fédération : Bamingui

Les membre du bureau - Bureau : 09 personnes :

- Président : Bernard DIWA
- Vice-président 1 : Taïr HASSAN
- Vice-président 2 : Roger YADAPKA
- Secrétaire : Jean-Baptiste NGANDAYE
- Secrétaire-adjoint : Armand MAGBADJA
- Trésorier : KALTOUMA Djouma
- Trésorier-adjoint : FATIME Elvia
- Commissaire aux comptes : ABDARAMAN Tidjang
- Commissaire-adjoint aux comptes : Ahmat WALBADA
- Membres : représentants des associations à élire

**b) Les sièges des groupements des pêcheurs**

Axe couvrant les villages	Localité abritant le siège
CHARI-GOLONGOSSO	NGBANGBALE
NGARBA	ZOUKOUTOUNIALA
MANOVO KABA-NDELE CENTRE	NDELE CENTRE
VATA – NIANGO BAMINGUI CENTRE BALOUBA-YAMBALA	BAMINGUI
BISSINGOU – NGOUSSOUA KOTISSAKO BAKOLEKPA – DANGOVO	KOTISSAKO
YOMBO BAC – BANIO LINGUIRI	LINGUIRI

**4.1.3. Comité de pilotage (CP) du PAGPD BBKN**

Ce comité de pilotage est constitué à partir de la liste des Parties Prenantes au PAGPD et de l'élection des représentants des Pêcheurs lors des ateliers tenus à Bamingui (15 janvier 2023) et à N'délé (21 janvier 2023), groupe restreint qui rédigera avec notre appui le **PAGPD** et qui suivra sa mise en œuvre. Il est composé des acteurs clés qui interviennent dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture dans les bassins de Pêche de Bamingui, Bangoran, Koukourou et Ndélé :

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Provenance
1	Mr Simon-Pierre GOUZO	Secrétaire Général de la Préfecture de Bamingui Bangoran	Ndélé
2	Mr Stanislas YAMA,	Sous-Préfet de Bamingui	Bamingui
3	Mr Côme NGONIE	Inspecteur préfectoral Eaux et Forêts BB	Ndélé
4	Mr Casimir Philologue BENINE,	Directeur Régional n°4 de l'Environnement et du Développement Durable	Ndélé
5	Mr Bernard Jean Mermoze Diwa	Représentants des pêcheurs de Bamingui	Bamingui
6	Mr Armand Magbadja,	Représentants des pêcheurs de Koukourou	Koukourou
7	Mr Jean-Baptise Ngandaye	Représentants des pêcheurs de NDélé centre (axe chari)	Chari
8	Mr Abdraman Tindjang	Représentants des pêcheurs de NDélé centre	NDélé

9	Mr Atair Assan	Représentants des pêcheurs de NDélé (axe NGARBA)	NGarba
10	Mr Rodrigue N dofara	Représentants des pêcheurs de NDélé (axe Mbollo Pkata)	Mollo
11	Mr Gervais Ondoua Ondoua,	Coordinateur du projet BC Chari (WCS)	NDélé
12	Mr Donatien Ndakobo,	Expert Transfrontalier, chargé de l'encadrement des pêcheurs (WCS)	Bamingui
13	Mr Rodrigue Rakane	Représentant de la Direction de l'Economie et du Plan	Bangui
14	Mr Serge Privat NAMBOZOUINA	Commandant Groupement de la Gendarmerie	NDélé
15	Mr. Albert Dehoro,	Commissaire de Police	Ndélé
16	Séfadi-Sair ABOUBAKAR	Inspecteur d'Académie du BB	Ndélé
17	Mr Pierre SEMBENE	Direction des Eaux Pêche et Aquaculture (DPA)	Bangui
18	Mr Jean Archange Gonda-Batty,	Chargé de mission en matière de Pêche, Bangui	Bangui
19	Mr Gilbert MOLEKPO	Direction Général de l'Environnement et du Développement Durable	Bangui
20	Pr. Lucie Aba	Représentant des chercheurs Université de Bangui.	Bangui
21		Représentant des Affaires Etrangères (ressources partagées, conflits frontaliers)	Bangui

#### a) Autres invités

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Provenance
1	IBRAHIM SENOUSSI KAMOUM	Sultant Maire de la Commune de Dar-El-Kouti	Ndélé
2	NGREMEDE René	Maire de la Commune de Mbollo Pkata	MBOLLO
3	Mr MAGONDA Etienne	Maire de la Commune de Vassako	Bamingui
4	BALEDAPKA Teddy	2° représentant des pêcheurs de Bamingui	Bamingui
5	Francis SAMBA	Consultant National	Bangui
6	FATIME Elvia	Représentant des mareyeuses de Bamingui	Bamingui
7		Représentant des mareyeuses de Bangoran	
8	KADJIDJIA WAKAFE KOUDOU Vianney	Représentant des mareyeuses de Ndélé	Ndélé
9		Représentant des vendeurs des intrants de pêche ndélé	Ndélé
10	Noel SANZEMA	Représentant des pêcheurs de Bassin de Bangoran	Bangoran
11	Kouk-Nodje Semaine Gilbert	Représentant des pêcheurs enquêteurs (Kotissako)	Kotissako
12	KATISSE Eloi	Représentants des pêcheurs (enquêteur) de Ayolo 1	Ayolo 1

#### b) Comité de Rédaction (CR) du PAGPD

A titre d'indication les personnes suivantes sont annoncées mais le comité de pilotage est évidemment souverain pour d'autres désignations s'il le souhaite.

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Provenance
1	DIWA Bernard		Bamingui
2	Mr Simon-Pierre GOUZO	Secrétaire Général de la Préfecture de Bamingui Bangoran	Ndéélé
3	Mr Stanislas YAMA,	Sous-Préfet de Bamingui	Bamingui
4	Mr Casimir Philologue BENINE	DR4 Environnement	Bamingui
5	Mr Côme NGONIE	Inspecteur préfectoral Eaux et Forêts BB	Ndéélé
6	Séfadi-Sair ABOUBAKAR	Inspecteur d'Académie du BB	Ndéélé
7	Mr Jean-Baptiste NGANDAYE	Représentants des pêcheurs de NDélé	Ndéélé

Les attributions du comité de pilotage du Plan d'Aménagement et de Gestion de Pêche Durable (PAGPD BH BBKN) sont les suivantes :

- Faire mieux connaître, accepter et avaliser les stratégies de mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion de Pêche Durable en interaction et en concertation avec les groupes intéressés ;
- Examiner et approuver les plans d'opération annuels, du budget prévisionnel du PAGPG BH BBKN et du suivi de son exécution ;
- Examiner et approuver les rapports d'activités et financiers présentés par l'UG ;
- Rechercher des solutions aux problèmes liés à l'exploitation et à la valorisation des ressources halieutiques des BH BBKN ;
- Délibérer sur toutes questions se rapportant à la gestion globale du Plan d'Aménagement et gestion des BH BBKN et ce, dans les limites autorisées par la loi.
- Renforcement des associations de pêcheurs et mareyeurs (vers une Sous-Fédération), voire des pisciculteurs pour une gestion durable des ressources halieutiques des BH
- Assurer la formation continue à la cogestion, visant les membres du comité de pilotage mais aussi les agents des services techniques étatiques locaux, les membres des différentes structures et organisations actives dans le processus de cogestion. Tous ceux-ci sont chargés, avec les représentants des pêcheurs de l'élaboration, de la rédaction et de la mise en place d'une charte locale de la pêche dans les BH BBKN, règlementation concertée sur la cogestion des ressources halieutiques locales. Ce comité de pilotage constitue le principal point de rencontre des professionnels de la pêche, des communautés et des services officiels intéressés par la gestion des ressources halieutiques.
- Élaborer les programmes et budget prévisionnels du PAGPD BBKN ;
- Élaborer les rapports d'activités et financiers ;
- Mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre des activités.

#### 4.1.4. Comité de suivi-évaluation du PAGP

Un groupe restreint qui rédige le PAGPD et qui suivra sa mise en œuvre.

Il est composé des acteurs clés qui interviennent dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture dans la périphérie du BBKN. Il comprend 15 personnes représentant les institutions ci-après :

- WCS (2) : Manager Paysage et Expert Transfrontalier Conservation Communautaire et Moyens de Subsistance ;
- MEFDD (2) : Directeur Général du Développement Durable et Directeur Préfectoral ;
- MEFCP (2) : Directeur des Eaux de la Pêche et de l'Aquaculture, Inspecteur préfectoral des Eaux, Forêts, Chasse et Pêches du Bamingui-Bangoran ;

- Pêcheurs (4) : Chefs des associations de pêcheurs de Bamingui, Bangoran, Koukourou et Ndélé ;
- Préfecture du Bamingui Bangoran (2) : Préfet et le Secrétaire Général de la préfecture ;
- Police (1) : Commissaire de Police de N'Délé ;
- Gendarmerie (1) : Commandant de Groupement ;
- MEN (1) : Inspecteur d'Académie du Bamingui-Bangoran ;
- Responsables Lutte Anti-braconnage (1) : Bamingui

### **Le Comité d'Evaluation (CE) du PAGPD :**

Il est constitué des représentants des niveaux supérieurs garant du suivi-évaluation et des orientations futures, à nommer ultérieurement selon les postes désignés ci-dessous :

- DP WCS ;
- Coordonnateur BC Chari ;
- Préfet de Bamingui-Bangoran ;
- Directeur des Eaux de la Pêche et de l'Aquaculture ;
- Directeur Général du Développement Durable ;
- Le sultan Maire Dar El Kouti ;
- Le Maire de Bamingui ;
- Le Maire de Mbollo-kpata.

## **4.2. Objectif général**

L'objectif général de ce premier plan d'aménagement et de gestion de Pêche Durable (PAGPD) de la périphérie du complexe d'Airs Protégées du Nord Est (CAP NE) de la RCA est de **contribuer à l'exploitation durable des ressources halieutiques en vue de réduire la pauvreté des ménages de pêcheurs, d'améliorer leurs conditions de vie et de contribuer à la sécurité alimentaire, avec une attention particulière aux femmes.**

Cet objectif visé répond aux nouvelles orientations de développement retenues par le Gouvernement de la République Centrafricaine (RCA) à travers la loi n°20.019 du 6 Août 2020 sur la pêche, la politique nationale de la pêche et aquaculture, la stratégie pour un développement durable de la pêche et de l'aquaculture tout en participant à la conservation durable des BH BBKN et à la réduction de la pression sur la faune sauvage.

### **4.2.1. Objectifs spécifiques (OS)**

Dans le souci de développement, d'harmonisation et de contrôle des activités de la pêche et afin de préserver les zones humides des Bassins Halieutiques de Gnala et Niellim, le présent plan s'appuie sur une stratégie de développement définie selon 4 objectifs spécifiques :

- **OS1 : Restaurer et accroître durablement les potentialités de pêche dans les Bassins Halieutiques en rapport avec les enjeux de conservation de la faune aquatique et en organisant les acteurs en associations ;**
- **OS2 : Renforcer les moyens d'existence des communautés de pêche par une meilleure valorisation des produits de pêche (conservation, commercialisation et transformation) ;**

- **OS3 : Développer des activités alternatives lucratives telles que l'Agro-pisciculture ;**
- **OS4 : Vulgariser l'éducation environnementale dans les structures éducatives et religieuses par le biais des boîtes à image ;**

#### **4.2.2. Résultats attendus**

Ce premier PAGPD BH BBKN, au terme de sa mise en œuvre, devrait atteindre les résultats suivants :

- 1) L'exploitation et la protection de l'espace halieutique et des ressources piscicoles sont améliorées par le renforcement des capacités des institutions étatiques et des pêcheurs organisés en associations, en matière de suivi (données statistiques), d'évaluation des stocks et d'exploitation durable (Rendement Maximum Durable : RMD) ;
- 2) La connaissance éco systémique et l'équilibre écologique des zones humides et de leur biodiversité ainsi que les enseignements relatifs à ces zones sont améliorés ;
- 3) Des concertations entre les autorités politico administratives, les chefs légaux et les pêcheurs sont organisées en vue de la mise en place de la cogestion et d'une charte locale de gestion concertée des ressources halieutiques ;
- 4) La valeur ajoutée des produits halieutiques s'est accrue de façon considérable à travers des tailles moyennes plus élevées, des technologies améliorées de transformation /conservation du poisson et la définition de normes de qualités ;
- 5) Les moyens d'existence durables des communautés de pêcheurs (hommes et femmes) sont améliorés
- 6) La capacité des acteurs de la filière est renforcée en Techniques par l'utilisation adéquate des Matériels et Engins de pêche ;
- 7) Des technologies adaptées, écologiquement viables et économiquement rentables de pisciculture extensive sont promues ;
- 8) L'éducation environnementale est vulgarisée par le biais des boîtes à image dans les structures éducatives et religieuses.

#### **5. Domaines d'actions du plan d'aménagement et de gestion des ZH**

Les actions à mettre en œuvre dans ce présent plan concernent principalement les domaines techniques, institutionnels et juridiques, environnementaux et socio-économiques. Les domaines suivants ont été définis en lien avec les objectifs spécifiques :

**Domaine d'action n°1 (OS1) :** Restaurer et accroître durablement les potentialités de pêche dans les Bassins Halieutiques en rapport avec les enjeux de conservation de la faune aquatique, notamment par le renforcement des associations de pêcheurs/mareyeurs avec l'appui du Comité de Pilotage (résultats 1, 2 et 3)

**Domaine d'action n°2 (OS2) :** Promouvoir la valorisation des produits halieutiques via une meilleure conservation, transformation et commercialisation des produits halieutiques (filière organisée avec meilleure chaîne de valeur) promouvoir la valorisation des produits halieutiques via une meilleure conservation, transformation et commercialisation (filière organisée avec meilleure chaîne de valeur (Résultats 4 à 5).

**Domaine d'action n°3 (OS3) :** améliorer, diversifier les moyens d'existence des pêcheurs par la promotion des activités alternatives telles que pisciculture extensive (réservoir à poissons) et semi-intensive intégrée (agro-pisciculture) (Résultat 6 et 7).

**Domaine d'action n°4 (OS4) :** vulgariser l'éducation environnementale (pêche durable) par le biais des boîtes à image dans les structures éducatives et religieuses (Résultat 8).

**5.1. Domaine d'action 1 (OS1) : Restaurer et accroître durablement les potentialités de pêche dans les Bassins Halieutiques en rapport avec les enjeux de conservation de la faune aquatique, notamment par le renforcement des associations de pêcheurs/mareyeurs avec l'appui du Comité de Pilotage (résultats 1, 2 et 3)**

Les stocks de poisson constituent une richesse commune dans les BH BBKN. Les pêcheurs ne sont toutefois pas propriétaires, à titre personnel des poissons des rivières. Ils sont donc peu portés à conserver les stocks de ressources halieutiques. En l'absence d'application de réglementation qui limite leur effort de pêche, ils pratiquent des techniques illicites qui sont à la base de la diminution des stocks de poissons. Par ailleurs, comme la chaîne trophique de l'écosystème est indispensable au bon développement des espèces cibles des pêcheurs, il y a lieu de maintenir les espèces proies (petits Cichlidae, Cyprinidae, etc.) comme les espèces prédatrices (Latidae, crocodiles, tortues, aigles pêcheurs, hérons, cormorans, ...) qui ont trop tendance à se raréfier ainsi que celles qui enrichissent le milieu et favorisent sa production (hippopotames, antilopes des marais, éléphants, etc.).

Les objectifs sont d'améliorer ou de maintenir la production piscicole de façon durable et de stopper le processus de dégradation dramatique de l'écosystème aquatique et de sa biocénose.

De façon générale les facteurs d'épuisement de la ressource halieutique sont :

- Augmentation du nombre de pêcheurs, du nombre d'engins par pêcheurs, l'utilisation des techniques prohibées (trop petites mailles des filets, poisons : ichtyo toxiques naturels et artificiels, pêche des géniteurs dans les frayères et dans les mares en voie d'assèchement, etc.) ;
- Déclin des institutions traditionnelles de réglementation de la pêche : perte du respect des terroirs ancestraux qui étaient occupés par les lignages des ancêtres sous la surveillance des chefs légaux qui faisaient respecter leurs zones de pêche ;
- Pollution par des produits ichtyo-toxiques naturels (*Tephrosia*, ...) et artificiels (cocktail de pesticides : insecticides, fongicides, ...) qui provoque une diminution de la capacité productive des zones humides ;
- Surexploitation ou prélèvement excessif notamment des géniteurs en reproduction ou en garde parentale avec alevins (pêche à la senne des tilapias sur arène de reproduction, pêche au harpon et sagaie) ou aux filets des géniteurs *Heterotis* et *Gymnarchus* dans leur nid, des *Parachanna* avec leur essaim d'alevins, etc.), ce qui provoque une diminution du potentiel de géniteurs et donc du renouvellement de ces espèces ;
- Dégradation des écosystèmes aquatiques, notamment par la réduction des mammifères fertilisant les zones humides et protégeant les frayères sur leur passage (hippopotames, éléphants), la destruction des prédateurs piscivores (crocodiles, tortues, oiseaux piscivores : aigle pêcheur, hérons, etc.) ne régulant plus la transmission des maladies (SUV, SHV, etc...).

Une gestion responsable de la ressource halieutique consiste à éviter ces événements ou phénomènes sur une pêcherie et à favoriser le renouvellement, la croissance et la bonne santé des stocks de poissons exploités. Les activités suivantes seront entreprises dans ce domaine en

vue de promouvoir la gestion responsable et durable des ressources halieutiques contribuant à une Pêche Durable et à une meilleure conservation des BH BBKN (Résultats 1, 2 et 3).

### **5.1. 1. Activités**

5.1.1.1. Enquête-cadre réalisée (nombre de pêcheurs, de pirogues, de types d'engins, niveau des Captures Par Unité d'Effort ou CPUE, nombre de mareyeurs, etc.) pour bien connaître la situation de début (vue instantanée) du PAGPD BH BBKN ;

5.1.1.2. Collection des espèces commerciales, réalisation d'un poster à des fins d'information, d'éducation, de recherche et de suivi du peuplement piscicole et de son exploitation (statistiques des pêches : CPUE), de l'effort de pêche (EP) et du rapport Capture/Effort (C/E) ;

5.1.1.3. Unité de Gestion (UG) opérationnelle sous couvert du Comité de Pilotage, apte à satisfaire l'essentiel des besoins en services. Il faut donc que cette unité dispose d'un minimum d'infrastructures et logistiques, et de moyens financiers et humains. Concernant les infrastructures et logistiques les éléments suivants sont essentiels :

- Un siège adéquat (maison de la pêche à Ndélé ou Bamingui), avec bureaux, un magasin, une salle de réunion, une pièce-laboratoire, un hangar de manipulations ;
- Opérationnaliser une brigade de surveillance de pêche ;
- Un équipement informatique et des logiciels appropriés pour la saisie, l'analyse et le traitement des données ;
- Des engins de déplacement : 1 véhicule 4x4, une barque motorisée, des pirogues à rames ;
- Des moyens de communication (téléphones, internet, etc.) ;
- Un kit de mesures des paramètres physico chimiques de l'eau ;
- Deux kits de filets de différents maillages pour les pêches expérimentales ;
- Du matériel de laboratoire (bocaux, formols, alcools, trousse à dissection, binoculaire, microscope, etc.) ;
- Un échosondeur pour repérage des bancs de poissons ;
- Un GPS pour géo-référencer les différents sites importants (frayères, nurseries, etc.).

Sur le plan humain, il est nécessaire de renforcer les ressources humaines en affectant 2 Agents d'appui au CP et à son UG, en renforçant leurs capacités techniques et organisationnelles en vue de :

- Former (agents, pêcheurs, instituteurs, professeurs, etc.) à la taxonomie, la biologie, l'écologie et l'exploitation durable des poissons ;
- Former des agents et des représentants de pêcheurs équipés de smartphones à la collecte, au traitement et à l'analyse des statistiques de pêche ;
- Former des agents en technique de planification participative des activités ;
- Former des agents sur les méthodes de suivi-évaluation des activités ;
- Former des agents et représentants de pêcheurs sur les textes législatifs et réglementaires en vigueur ;

Le Bureau du Comité se réunit ordinairement une fois par semestre et autant de fois que de besoin sur l'initiative du Président et / ou à la demande conjointe du Secrétaire et/ou du Vice-président ou aux 2/3 (deux-tiers) des membres, en vue de l'examen commun des questions jugées importantes.

Il est important, pour la pérennité de ces rencontres, que le Comité de pilotage dispose de façon régulière de fonds propres. Une commission devra être mise en place afin de faire des propositions de mobilisation des ressources financières endogènes pour assurer le bon fonctionnement des organes du plan.

5.1.1.4. Elaborer une charte locale des pêches en périphérie des BH BBKN et de son paysage dans le cadre de la concertation sur la cogestion et la mise en œuvre de brigades de surveillance, tout en mettant en œuvre un système de régulation de l'effort de pêche (EP) à répartir selon les villages des BH BBKN ; ; ;

5.1.1.6. Assurer le suivi environnemental des zones humides selon l'approche écosystémique des pêches : sensibiliser au maintien des populations d'éléphants et hippopotames fertilisant les écosystèmes aquatiques), du crocodile du Nil, des tortues ? (Pelusios ?), des serpents aquatiques piscivores et des oiseaux piscivores (cormorans, aigles pêcheurs, hérons, ...) participant à la régulation des populations de poissons et au maintien de leur bonne santé ;

5.1.1.7. Effectuer des recherches sur la taxonomie, biologie et écologie des poissons et sur la conservation de leur biodiversité : continuation de l'inventaire de la biodiversité aquatique existante et menacée et établissement d'une cartographie des habitats (lotique, lentique, etc.), élaboration de plans de conservation, conduite d'études des espèces commerciales et menacées (taxonomie, biologie, écologie, exploitation).

## **5.2. Domaine d'action n°2 (OS2) : Promouvoir la valorisation des produits halieutiques via une meilleure conservation, transformation et commercialisation des produits halieutiques (filère organisée avec meilleure chaîne de valeur)**

Les principaux objectifs concernant ce domaine (résultats 4,5 et 6) sont :

- Réduire les pertes post captures des produits de pêches en les transformant via le séchage et le fumage adéquats (fours Chorkor), garantissant une bonne qualité et une valorisation optimale (chaîne de valeur) ;
- Donner une plus grande valeur ajoutée aux produits de pêches en capturant du poisson de bonne taille marchande pour un prix plus élevé ;
- Garantir la qualité et la valorisation optimale des produits halieutiques en améliorant la chaîne de valeur.

### **5.2.1. Activités**

Les principales activités qui seront entreprises dans ce domaine sont :

- 5.2.1.1. Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs et des consommateurs sur l'hygiène et la bonne conservation des produits halieutiques ;
- 5.2.1.2. Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières notamment des femmes dans la transformation et la conservation des produits halieutiques ;
- 5.2.1.3. Enforcer le contrôle de l'application des normes sanitaires sur la filière poissons : établissements de traitement et de vente de poissons, améliorer la transformation et le transport des produits halieutiques ;
- 5.2.1.4. Organiser/participer à la journée nationale de la pêche, de l'aquaculture et des poissons,
- 5.2.1.5. Organiser des points de vente pour les intrants de pêche, de transformation et de conservation des poissons.

## **5.3. Domaine d'action n°3 (OS3) : Améliorer, diversifier les moyens d'existence des pêcheurs par la promotion des activités alternatives telles que la pisciculture extensive et l'agro-pisciculture intégrée (Résultat 7)**

Les ressources halieutiques font partie des ressources naturelles et constituent donc des ressources épuisables si des mesures rigoureuses d'aménagement et de gestion ne sont pas prises et appliquées. On remarque ces derniers temps un tarissement des ressources halieutiques, constaté sur une période de dix ans par les communautés de pêcheurs des bassins halieutiques de Bamingui Bangoran, Koukourou et Ndélé. La surexploitation, dommageable pour la ressource, conduit à l'épuisement des stocks de poissons.

Pour parer à cette réalité, il faut trouver des alternatives socio-économiques pour détourner progressivement un certain nombre de pêcheurs vers des spéculations stables à long terme et utilisatrices des ressources dont la maîtrise est individuelle ou collective.

Cette professionnalisation des pêcheurs expérimentés et la diversification des moyens d'existence des pêcheurs en difficultés, et prochainement de leurs enfants, est essentielle pour permettre de prendre des mesures efficaces de gestion durable de la ressource halieutique. Par exemple des décisions de limite d'accès à la ressource ne seront efficaces que lorsque les communautés de pêcheurs en difficultés seront capables de trouver d'autres sources de revenus, notamment complémentaires.

### **Alternatives aquatiques**

L'aquaculture en République Centrafricaine reste généralement perçue comme une activité des pauvres, incapable de se développer au-delà du niveau de subsistance et loin d'offrir des opportunités professionnelles, et ce, malgré son introduction dans le pays remontant à plus de 80 ans et les potentialités physiques et climatiques dont regorge le pays.

Dans la région de Bamingui, le terrain est fort plat et se prête mal à la pisciculture en étang de dérivation. On note toutefois quelques tentatives privées ici et là sur base de la technique ancestrale des mares à poissons. Il y aurait lieu d'en aménager certaines pour prolonger la croissance des poissons et récolter une biomasse plus conséquente en fin de saison sèche. Mais cette technique reste toutefois peu productive. Elle peut être améliorée par l'aménagement d'arène de reproduction pour *Oreochromis niloticus*.

Dans la région de Ndélé, en plus de ce type de mares aménageables, il y a des zones à faibles pentes qui permettent de créer des étangs vidangeables à partir de petits ruisseaux à écoulement permanent. Pour cela, il faut repérer les sites adéquats et établir un plan d'aménagement préalable adéquat puis procéder à l'aménagement avec les parties prenantes qui géreront ensuite le système agropiscicole (maraîchage sur billons, petit élevage : lapins ou volailles, poissons tilapia)

Ce PAGPD BBKN qui s'étend sur une période de cinq ans, est préparé dans le souci de lever certains de ces défis et de faire de l'aquaculture un petit contributeur à la vie socio-économique dans le milieu rural. Spécifiquement, il vise l'amélioration de la contribution du secteur à la sécurité alimentaire (récolte en saison sèche lors de la chute des captures naturelles), à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la réduction des pressions sur les ressources naturelles poissons pêchés, viande de brousse, ...).

#### **5.3.1. Activités**

5.3.1.1. Etude prospective de sites potentiellement intéressants pour le développement de la pisciculture extensive (réservoir à poissons pour récolte en fin de saison sèche). Aménagement de mares en vue de prolonger la période en eau afin de prolonger la croissance des poissons à récolter en fin de saison sèche. Pour ce faire aménager un petit barrage avec système de vidange. Afin d'augmenter la production aménager à proximité du barrage une arène de reproduction pour *Oreochromis niloticus*. Dégager également la végétation trop envahissante des berges. Assurer le bon aménagement et la bonne gestion de la mare par une collectivité locale ;

5.3.1.2. Etude prospective de sites à pente adéquate, à proximité de ruisseaux permanents pour construire une pisciculture intégrée modèle pouvant produire de façon rentable tout en étant utilisée comme site de formation de futurs agro-pisciculteurs (station maraîchère proche de Ndélé, à aménager en système digue-étang : billons et étangs de chacun 4 à 6

- ares). Effectuer les essais de maraîchage ou fourrage (*Stylosanthes*), de petit élevage (lapin ou volaille) et de pisciculture avec *Oreochromis niloticus*. En cas de succès, passer à la construction d'un centre de démonstration-formation ;
- 5.3.1.3. Centre de démonstration-formation : construire minimum 6 billons, 6 étangs pour la multiplication des bonnes souches de poissons (*Oreochromis niloticus*: 1 étang de géniteurs : 3♀/1♂ et 3 d'alevinage, *Clarias gariepinus*: 1 étang de géniteurs et 1 étang d'alevinage) et 3 billons avec 3 étangs de démonstration pour l'agro-pisciculture (fourrage *Stylosanthes*- lapins-poissons *O. niloticus* ou maraîchage-volaille-poissons). Ceci implique de construire également des abris pour animaux d'élevage en stabulation : clapiers à lapins (5 lapins/m<sup>2</sup>) avec grillage et un hangar plein air abrité avec petite habitation pour surveillance ;
- 5.3.1.4. Appui à l'aménagement d'autres sites adéquats sélectionnés et formation continue des promoteurs identifiés (en génie aquacole, en techniques d'alevinage, en gestion d'écloseries artisanales, au marché des alevins, etc....) ;
- 5.3.1.5. Visites de formation des agro-pisciculteurs promoteurs dans divers sites fonctionnant correctement ;
- 5.3.1.6. Récolte continue sur 2 à 4 cycles de production et analyse des données sur la faisabilité technique et économique de divers sites d'agro-pisciculture ;
- 5.3.1.7. Elaboration et diffusion de guides pratiques, technico-économiques, sur la production commerciale de poissons (tilapia et clarias) combinée au fourrage/maraîchage et petit élevage (lapins, volailles).

#### **Alternatives terrestres**

Il faut aussi signaler que l'existence de la forêt offre plusieurs possibilités pour la promotion des produits forestiers non ligneux (PFNL), de l'agriculture, de l'apiculture et de l'élevage du petit bétail. La promotion de ces activités devrait permettre aux pêcheurs surdensitaires de dégager le secteur pêche qui reviendrait au Rendement Maximum Durable (RMD). Ce volet qui pourrait aussi intéresser certains pêcheurs durant les périodes de soudure est soutenu par divers organismes et ONG et n'est donc pas pris en compte dans ce PAGPD BH BBKN.

#### **5.4. Domaine d'action n°4 (OS4) : vulgariser l'éducation environnementale dans les structures éducatives et religieuses par le biais des boîtes à image (résultat 8).**

A l'évidence, le manque d'information et de formation relatif à la conservation des espèces et des ressources naturelles exploitées conduit les pêcheurs à surexploiter leurs ressources halieutiques. Il faut donc conscientiser la population, les pêcheurs, les mareyeurs, les commerçants et les autorités locales à la nécessité de revenir à une pêche durable pour le bien de tous. Vu la forte démographie de la région, le nombre de futurs pêcheurs risque d'augmenter et sans bonnes pratiques de pêche durable, l'état des ressources halieutiques risque de se dégrader encore plus. Il paraît donc fort souhaitable dans cette zone de Complexe d'Aires Protégées du Nord Est (CAP NE) de la République Centrafricaine d'informer les enfants dès leurs classes primaires du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques Zones Humides de cette région remarquable et cela en complément du fonctionnement des écosystèmes terrestres avec lesquels ils interagissent de façon continue. Pour ce faire il apparaît nécessaire de rédiger un document de base vulgarisé sur les caractéristiques abiotiques et biotiques des principaux bassins versants du CAP NE en se focalisant sur l'approche écosystémique des pêches et plus particulièrement sur la biodiversité de la faune ichthyologique locale. Les connaissances sur taxinomie, biologie, écologie et exploitation durable des principales espèces exploitées devraient faire l'objet de ces formations théoriques et pratiques. Sur base de ces documents, des ateliers de formation adaptés aux instituteurs et professeurs de la région devraient être assurés dans le cadre de ce PAGPD BH BBKN avec un appui à diffuser ces informations auprès de leurs élèves.

### **5.4.1. Activités**

- 5.4.1.1. Elaborer un plan stratégique d'Information-Education-Communication (IEC) : sensibiliser les élèves dans les écoles primaires et secondaires via les instituteurs et professeurs, sensibiliser et former les pêcheurs aux bonnes pratiques de pêche et à la pertinence du contrôle citoyen dans l'utilisation des ressources naturelles et halieutiques en particulier ;
- 5.4.1.2. Rédiger un document vulgarisé d'approche écosystémique des pêches caractérisant la diversité des habitats aquatiques et sa biodiversité notamment ichtyologique. Expliciter le fonctionnement de ces écosystèmes aquatiques en interaction avec les écosystèmes terrestres et la nécessité d'appliquer les bonnes pratiques de pêche durable ;
- 5.4.1.3. Organiser des ateliers de formation à l'enseignement de l'approche écosystémique des pêches adaptée aux instituteurs du primaire, aux professeurs du secondaire, voire aussi aux autorités concernées de la région ;
- 5.4.1.4. Vérifier auprès des élèves du primaire et du secondaire la bonne compréhension de l'approche écosystémique des pêches et leur implication personnelle (respect des normes de capture des poissons, information de leurs parents pêcheurs, etc...).

## **6. Financement du PAGPD BH BBKN**

L'opérationnalisation du PAGPD BH BBKN doit mobiliser l'ensemble des parties prenantes concernées par le succès du processus de cogestion du réseau hydrographique des bassins halieutiques BBKN. Au-delà du dispositif institutionnel pour le pilotage et la conduite de la mise en œuvre qui implique les structures, les partenaires et les acteurs aux différents niveaux, la mobilisation et la disponibilité de ressources financières constituent une condition préalable pour réussir la mise en œuvre du PAGPD BH BBKN.

### **6.1. Les sources de financement**

Le dispositif de financement doit reposer sur les principales sources de financement ci-après :

- Le budget de l'Etat ;
- La participation des communautés locales ;
- L'appui financier des partenaires techniques et financiers ;
- La participation des ONG, des fondations, des associations, des partenaires de la coopération décentralisée, etc.

#### **6.1.1. Le budget de l'Etat**

La responsabilité de créer un système pérenne de financement de la formation dans le cadre du PAGPD BBKN incombe en priorité à l'Etat et donc, dans ce cas, à la Direction des Pêches et Aquaculture ou à son Ministère de tutelle.

#### **6.1.2. La participation des communautés locales (AP)**

Les Associations de Pêcheurs (AP) riverains qui sont les bénéficiaires directs des actions du PAGPD BH BBKN doivent concourir au financement de la stratégie de cogestion des bassins halieutiques BBKN. Il est donc souhaitable que les associations de pêcheurs et de pisciculteurs fonctionnent sur base

de membres payants une cotisation annuelle participant ainsi à la prise en charge des actions d'aménagements et de gestion du réseau hydrographique.

### **6.1.3. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)**

Les PTF jouent un grand rôle dans la mise en œuvre du processus de décentralisation. Pour éviter la dispersion des ressources financières dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, les PTF sont invités à agir en synergie afin d'appuyer l'Etat dans son initiative de mise en place d'un système pérenne de cogestion des ressources halieutiques du réseau hydrographique en appui à la mise en œuvre du PAGPD BH BBKN.

### **6.1.4. Les autres sources de financement**

D'autres sources de financement (ONG, Associations, jumelages, coopération décentralisée, etc.) sont mobilisables dans le cadre du financement du PAGPD BH BBKN. Il convient cependant d'élaborer des mécanismes pour la mobilisation de ces fonds.

## **6.2. Coût des actions du PAGPD BH BBKN**

Le coût total du plan est estimé à 2.107.000 US\$. Le tableau ci-dessous donne un résumé des coûts du PAGPD BH BBKN par domaine d'actions et par composante.

**Tableau : Coûts annuels et totaux (\$ et CFA) par domaine d'actions du PAGPD BH BBKN 2024-2029 (1\$ = 600 FCFA)**

Activités	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Total (\$)	Total (CFA)
	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA		
<b>Personnel</b>												
Coordonnateur	30.000	18.000.000	30.000	18.000.000	30.000	18.000.000	30.000	18.000.000	30.000	18.000.000	150.000	90.000.000
Agents techniques (2)	30.000	18.000.000	30.000	18.000.000	30.000	18.000.000	30.000	18.000.000	30.000	18.000.000	150.000	90.000.000
Chauffeurs (1)	4 000	2.400.000	4 000	2.400.000	4 000	2.400.000	4 000	2.400.000	4 000	2.400.000	20 000	12.000.000
Gardiens(1)	3 000	1.800.000	3.000	1.800.000	3 000	1.800.000	3 000	1.800.000	3 000	1.800.000	15 000	9.000.000
Comptable	10.000	6.000.000	10.000	6.000.000	10.000	6.000.000	10.000	6.000.000	10.000	6.000.000	50 000	30.000.000
Pinassiers (1)	10.000	6.000.000	10.000	6.000.000	10.000	6.000.000	10.000	6.000.000	10.000	6.000.000	50.000	30.000.000
Bénéfices sociaux( ???%)	40.000	24.000.000	40.000	24.000.000	40.000	24.000.000	40.000	24.000.000	40.000	24.000.000	200.000	12.000.000
Réunions et ateliers	20 000	12.000.000	20 000	12.000.000	20 000	12.000.000	20 000	12.000.000	20 000	12.000.000	100 000	60.000.000
Consultances	60 000	36.000.000	60 000	36.000.000	60 000	36.000.000	60 000	36.000.000	60 000	36.000.000	300 000	180.000.000
<b>Sous-total</b>	<b>207.000</b>	<b>124.200.000</b>	<b>207.000</b>	<b>124.200.000</b>	<b>207.000</b>	<b>124.200.000</b>	<b>207.000</b>	<b>124.200.000</b>	<b>207.000</b>	<b>124.200.000</b>	<b>1.035.000</b>	<b>513.000.000</b>
<b>Investissements</b>												
Jeep/entretien	100 000	60.000.000	<b>5 000</b>	3.000.000	<b>6 000</b>	3.600.000	<b>8 000</b>	4.800.000	<b>10 000</b>	6.000.000	129.000	77.400.000
Hors-bord et bateau pneumatique type zodiac/entretien	100 000	60.000.000	2 000	1.200.000	3 000	1.800.000	4 000	2.400.000	5 000	3.000.000	114 000	68.400.000
Matériels informatiques	25 000	15.000.000			15 000	9.000.000			5 000	3.000.000	45 000	27.000.000
Entretien informatique					5 000	3.000.000					5 000	3.000.000
Mobilier bureau	10 000	6.000.000									10 000	6.000.000
Groupe électrogène/entretien	25 000	15.000.000	5 000	3.000.000	8 000	4.800.000	9 000	5.400.000	9 000	5.400.000	56 000	33.600.000
Fournitures diverses	5 000	3.000.000	5 000	3.000.000	5 000	3.000.000	5 000	3.000.000	5 000	3.000.000	25 000	15.000.000
Carburant/lubrifiant	25 000	15.000.000	25 000	15.000.000	25 000	15.000.000	25 000	15.000.000	25 000	15.000.000	125 000	75.000.000
<b>Sous-total</b>	<b>290.000</b>	<b>174.000</b>	<b>42.000</b>	<b>25.200.000</b>	<b>67.000</b>	<b>39.200.000</b>	<b>41.000</b>	<b>30.600.000</b>	<b>59.000</b>	<b>35.400.000</b>	<b>509.000</b>	<b>305.400.000</b>

Activités	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Total (\$)	Total (CFA)
	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA		
<b>OS1 : Restaurer et accroître durablement les potentialités de pêche dans les Bassins Halieutiques en rapport avec les enjeux de conservation de la faune aquatique, notamment par le renforcement des associations</b>												
<b>Fonctionnement</b>												
Effectuer une enquête-cadre en 2029 (nombre de pêcheurs, de pirogues, de types d'engins, niveau des Captures Par Unité d'Effort ou CPUE, nombre de mareyeurs, etc.) dans BBKN	Déjà fait						20 000	12.000.0000			20 000	11 000 000
Constituer et compléter une collection des espèces commerciales (et poster) utilisée à des fins d'information, d'éducation, de recherche et du suivi de l'évolution du peuplement piscicole et de son exploitation (statistiques des pêches : CPUE), de l'effort de pêche (E) et du rapport Capture/Effort (C/E)	10 000	6 000 000	10 000	6.000 000	10 000	6.000 000	10 000	6.000 000	10 000	6.000 000	50 000	30 000 000
Identifier (cartes satellitaires, drone), délimiter et mettre en place des zones de protection pour le recrutement des ressources piscicoles	20 000	12.000 000	2 000	1.200 000	2 000	1 200 000	2.000			5 500 000	9 000	4 950 000

Activités	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Total (\$)	Total (CFA)
	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA		
(frayères et nurseries)												
Mettre en œuvre un système de régulation de l'effort de pêche (E) à répartir selon les villages des bassins halieutiques BBKN	5.000	3.000.000	4 000	2 400 000	4 000	2.400 000	4 000	2 400 000	4 000	2 400 000	16 000	8 800 000
Elaborer une mini charte de la pêche durable dans les bassins halieutiques BBKN dans le cadre de la concertation sur la cogestion et la mise en œuvre des brigades de surveillance	5 000	3.000 000									3 000	1 650 000
Assurer le suivi environnemental des zones humides (formation Ramsar) des BH BBKN selon l'approche écosystémique des pêches : étude des populations d'éléphants et hippopotames fertilisant les écosystèmes aquatiques), et des prédateurs (crocodiles, tortues, oiseaux piscivores)	10.000	6.000.000	0	0	0		0	0	0	0	0	0

Activités	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Total (\$)	Total (CFA)
	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA		
Effectuer des recherches sur la taxonomie, biologie et écologie des poissons et sur la conservation de leur biodiversité : continuation de l'inventaire de la biodiversité aquatique existante et menacée et établissement d'une cartographie des habitats (lotique, lentique, etc.), élaboration de plans de conservation, conduite d'études des espèces commerciales et menacées (taxonomie, biologie, écologie, population), préparation de plans pour la reproduction naturelle des espèces menacées.			20 000	12.000 000	20 000	12.000 000	20 000	12.000 000	20 000	12.000 000	85 500	47 025 000
<b>Sous-total</b>	<b>50.000</b>	<b>12.000.000</b>	<b>36.000</b>	<b>21.600.000</b>	<b>24.000</b>	<b>14.400.000</b>	<b>24.000</b>	<b>14.400.000</b>	<b>24.000</b>	<b>14.400.000</b>	<b>104.500</b>	<b>57.475.000</b>
<b>(OS1 suite): renforcer les capacités opérationnelles et la fonctionnalité des organes de cogestion des bassins de pêche (Résultat 3).</b>												
<b>Fonctionnement</b>												

Activités	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Total (\$)	Total (CFA)
	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA		
Assurer le fonctionnement du Comité de Pilotage	2 000	1 200 000	2 000	1 200 000	2 000	1 200 000	2 000	1 200 000	2 000	1 200 000	10 000	5 500 000
Renforcement des membres de l'unité de gestion	3 000	1 800 000	3.000	1.800.000	3 000	1 800 000	3000	1 800 000	3 000	1 800 000	9 000	4 950 000
Tournées de sensibilisation, suivi et recherche action			5 000	3.000 000	5.0000	3.000.000	5 000	3.000 000		0	10 000	5 500 000
Participation aux rencontres d'autres mouvements paysans			3 000	1.800 000		0	3 000	1.800 000		0	8 000	4 400 000
Actualiser et vulgariser les textes réglementaires	3.000	1.800.000							2 000	1 100 000	2 000	1 100 000
Déguerpier les occupants illégaux des campements dans les parcs et réserves			4.000	2.400.000	4 000	2 400 000		0	4 000	2 400 000	8 000	4 400 000
Améliorer la connaissance des outils de cogestion et réduire la surpêche	3 000	1 800 000			3 000	1 800 000				0	6 000	3 300 000
<b>Sous-total 1b</b>	<b>11.000</b>	<b>5.600.000</b>	<b>17.000</b>	<b>10.200.000</b>	<b>17.000</b>	<b>10.200.000</b>	<b>13.000</b>	<b>4.800.000</b>	<b>11.000</b>	<b>6.500.000</b>	<b>53.000</b>	<b>29.150.000</b>
<b>OS2 : Renforcer les moyens d'existence des communautés de pêche par une meilleure utilisation des matériels et engins de pêche et une meilleure valorisation des produits de pêche (conservation, commercialisation et transformation) à 5).</b>												
<b>Fonctionnement</b>												
Mettre en place une petite station météo	30.000	18.000.000									30 000	18.000.000

Activités	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Total (\$)	Total (CFA)
	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA		
Appuyer associations et créer une radio communautaire	1.000	600.000	1 000	600 000	1.000	600.000	1 000	600 000	500	300.000	4.500	2.700.000
Evaluation de la ressource halieutique et aménagement de l'écosystème aquatique	4.000	2.400.000	4.000	2.400.000	4 000	2 400 000	4 000	2 400 000			16.000	9.600.000
Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs et des consommateurs sur l'hygiène et la bonne conservation des produits halieutiques	5.000	3.000.000	5 000	3.000 000	5.000	3.000.000	0	0			15.000	9.000.000
Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières notamment des femmes dans la transformation et la conservation des produits halieutiques	20 000	12 000 000	20.000	12.000.000							40 000	<del>22.000.000</del> 24.000.000

Activités	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Total (\$)	Total (CFA)
	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA		
Renforcer le contrôle de l'application des normes sanitaires sur la filière poissons : établissements de traitement et de vente de poissons, améliorer la transformation, stockage et le transport des produits halieutiques	5.000	3.000.000	5 000	3.000 000			5 000	3.000.000			15.000	9.000.000
Organiser/participer à la journée nationale de la pêche, de l'aquaculture et des poissons	10 000	6.000 000	10 000	6.000 000	10 000	6.000 000	10 000	6.000 000	10 000	6.000 000	50 000	30.000.000
Organiser des points de vente pour les intrants de pêche, de transformation et de conservation des poissons.			4 000	2 400 000		0	4 000	2 400 000		0	8 000	4.800.000
<b>Sous-total 2</b>	<b>45.000</b>	<b>9.000.000</b>	<b>19.000</b>	<b>11.400.000</b>	<b>10.000</b>	<b>6.000.000</b>	<b>19.000</b>	<b>8.400.000</b>	<b>10.000</b>	<b>6.000.000</b>	<b>178.500</b>	<b>107.100.000</b>
<b>OS3 : Développer des activités alternatives lucratives telles que la pisciculture extensive (réservoir à poissons) et l'agro-pisciculture maraîchage, petit élevage (lapin/volaille), poissons</b>												
<b>Fonctionnement</b>												
Aménagement de mares en réservoir à poissons et étude prospective de mares potentielles	10.000	6.000.000	10.000	6.000.000							20.000	12.000.000
Etude prospective de sites potentiellement intéressants pour le	10 000	6.000 000	10.000	6.000.000							20.000	12.000.000

Activités	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Total (\$)	Total (CFA)
	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA		
développement de l'agro-pisciculture et aménagement d'un site pour construire une pisciculture intégrée modèle												
Création d'un centre de démonstration-formation avec l'appui d'un consultant compétent en construction de sites agro-piscicoles.	30.000	18.000.000									30.000	18.000.000
Appui à l'aménagement des sites choisis et formation continue des promoteurs identifiés (en génie aquacole, en techniques d'alevinage, en gestion d'écloseries artisanales, au marché des alevins, etc....) ;			10.000	6.000 000			10.000	6.000 000			20.000	12.000.000
Visites de formation des agro-pisciculteurs promoteurs dans divers sites fonctionnant correctement			10 000	6.000 000			10 000	6.000 000			20 000	12.000.000

Activités	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Total (\$)	Total (CFA)
	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA	US	CFA		
Récolte continue sur 2 à 4 cycles de production et analyse des données sur la faisabilité technique et économique de divers sites d'agropisciculture			2 000	1 200 000	2 000	1 200 000	2 000	1 200 000	2 000	1 200 000	8 000	4.800.000
Elaboration et diffusion de guides pratiques, technico-économiques, sur la production commerciale de poissons (tilapia et clarias) combinée au maraîchage et petit élevage (lapins, volailles)					2 000	1 200 000					2 000	1.200.000
Vérification du bon aménagement, du bon fonctionnement et de la bonne production des systèmes agropiscicoles avec surveillance de l'absence de bilharziose					1 000	600.000	1 000	600.000	1 000	600.000	3 000	1.800.000
Sensibilisation accrue du secteur à ce système si les résultats sont concluants en vue de sa multiplication.							2 000	1.200.000	2000	1.200.000	4.000	2.400.000
<b>Sous-total 3</b>	<b>50.000</b>	<b>30.000.000</b>	<b>42.000</b>	<b>25.200.000</b>	<b>5.000</b>	<b>3.000.000</b>	<b>25.000</b>	<b>4.200.000</b>	<b>5.000</b>	<b>3.000.000</b>	<b>127.000</b>	<b>76.200.000</b>

**OS4 : Vulgariser l'éducation environnementale dans les structures éducatives et religieuses par le biais des boîtes à image (fichier de vulgarisation)**

Fonctionnement												
Rédiger un document vulgarisé d'approche écosystémique des pêches caractérisant la diversité des habitats aquatiques et sa biodiversité notamment ichtyologique.	10.000	6.000.000	5.000	3.000.000							15.000	9.000.000
Organiser des ateliers de formation à l'enseignement de l'approche écosystémique des pêches adaptée aux instituteurs du primaire, aux professeurs du secondaire, voire aussi aux autorités concernées de la région	10 000	6.000 000	10.000	6.000.000	10.000	6.000..000	10.000	6.000.000	10.000	6.000.000	50.000	30.000.000

Vérifier auprès des élèves du primaire et du secondaire la bonne compréhension de l'approche écosytémique des pêches et leur implication personnelle (respect des normes de capture des poissons, information de leurs parents pêcheurs, etc...)			5.000	3.000.000	5.000	3.000.000			5.000	3.000.000	15.000	9.000.000
<b>Sous-total 3</b>	<b>20.000</b>	<b>12.000.000</b>	<b>20.000</b>	<b>12.000.000</b>	<b>15.000</b>	<b>9.000.000</b>	<b>10.000</b>	<b>6.000.000</b>	<b>15.000</b>	<b>9.000.000</b>	<b>80.000</b>	<b>48.000.000</b>
Evaluation mi-parcours et finale					10 000	6.000 000			10 000	6.000 000	20 000	12.000 000
<b>Coûts totaux (US\$ et CFA)</b>	<b>673.000</b>	<b>403.800.000</b>	<b>383.000</b>	<b>229.800.000</b>	<b>355.000</b>	<b>213.000.000</b>	<b>339.000</b>	<b>203.400.000</b>	<b>341.000</b>	<b>204.600.000</b>	<b>2.107.000</b>	<b>1.264.200.000</b>

## **7. Pilotage et suivi-évaluation du plan**

Le pilotage du plan sera assuré par le comité de pilotage qui est l'organe chargé de son adoption. La mise en œuvre et le suivi des activités seront essentiellement exécutés par ce comité de pilotage.

Des indicateurs seront proposés pour les différentes actions du plan. Toutefois, ces derniers pourront être ajustés au cours de sa mise en œuvre.

Une évaluation annuelle permettra au comité de pilotage de disposer d'un outil d'aide à la prise de décisions concernant les orientations à donner pour l'exécution du plan. Le cadre logique du plan servira de guide au suivi-évaluation des actions du plan.

D'autres outils seront également utilisés :

- Les rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuels ;
- Les rapports de mission, de formation, des rencontres et des ateliers ;
- Les rapports financiers ;
- Les procès-verbaux de réceptions des ouvrages ou équipement ;
- Les rapports d'études et des différents prestataires de service.

### **7.1. Le suivi-évaluation et ses outils**

Suivi-évaluation de la mise en œuvre et adaptation régulière du PAGPD BBKN

Le suivi évaluation a pour objectif de s'assurer de la cohérence des différentes actions prévues dans le PAGPD BH BBKN d'une part, et de capitaliser les acquis, d'évaluer les performances (efficacité, efficience, impact, viabilité, pertinence) d'autre part.

Il est prévu un dispositif de suivi évaluation dans le but de :

- Veiller à la qualité et à la cohérence des actions prévues
- Capitaliser les acquis ;
- Faciliter l'appropriation des acquis, des forces et des faiblesses ;
- Apprécier les effets et les impacts.

Le dispositif de suivi-évaluation repose sur :

- Les organes du PAGPD BBKN ;
- Les outils de gestion ;
- La capitalisation et le partage d'information entre toutes les parties prenantes.

Les outils de suivi évaluation seront développés pour évaluer toutes les actions entreprises dans le sens de l'aménagement et la gestion des Bassins Halieutiques BBKN tant dans leur qualité, leur cohérence que leur pertinence. A cet effet, il est nécessaire d'établir une situation de référence, définir une méthodologie et élaborer des outils de collectes adaptés (questionnaires, fiches, rapports périodiques).

### **7.2. Les actions de suivi-évaluation**

#### **7.2.1. La capitalisation et l'appropriation**

Le dispositif de suivi évaluation mis en place doit contribuer à alimenter le rapport annuel du PAGPD BBKN, en lien avec l'aménagement et la gestion des ressources halieutiques des BH BBKN.

Les résultats du suivi-évaluation alimentent une base de données qui est mise en place dans le cadre du dispositif global d'accompagnement technique des communautés de pêche. A partir de cette base de données, il est développé des instruments de diffusion et de partage de l'information avec les autres acteurs (bulletins d'information périodiques, rapport d'évaluation annuelle et à mi-parcours des formations).

Les résultats des évaluations sont débattus par le comité de pilotage et l'Unité de Gestion du CP afin de tirer les conséquences qui s'imposent par rapport aux programmations et actions futures.

### **7.2.2. L'évaluation et l'actualisation de la stratégie**

Le présent PAGPD BH BBKN a un caractère dynamique et doit faire l'objet d'actualisation périodique, adaptée à l'évolution du contexte socio politique de sa mise en œuvre.

L'initiative de l'actualisation est prise par l'Unité de Gestion en concertation avec le Comité de Pilotage du dispositif. L'actualisation implique l'ensemble des acteurs concernés.

### **7.2.3. Arrangements institutionnels et financiers**

Les arrangements institutionnels et financiers sont des mécanismes de partenariat indispensables pour la mise en œuvre du plan. L'objet de ces arrangements est de préciser les responsabilités et les compétences de chacun des partenaires institutionnels, publics et privés, intéressés par le PAGPD BBKN ainsi que les moyens humains et financiers à mobiliser, pour permettre la réalisation des différentes activités prévues dans le plan d'aménagement et de gestion.

Pour ce faire, le comité de pilotage à travers son Unité de Gestion fera l'inventaire des partenaires opérationnels et stratégiques et identifiera la contribution spécifique attendue pour la réalisation des activités du plan.

L'Etat (DPA) constitue le premier partenaire stratégique et devra apporter sa contribution sous forme de subvention pour permettre d'assurer le fonctionnement du comité de gestion et de financer les activités du plan.

Les autres partenaires techniques et financiers tels que WCS -RCA, Union Européenne, BAD, FAO, UICN, FFEM, Banque mondiale et autres projets et programmes, seraient également d'un appui judicieux à la mise en œuvre des activités du plan.

Les opérateurs privés seront sollicités pour leur expertise dans la mise en œuvre des activités. Il serait également souhaitable d'intéresser les investisseurs privés dans la réalisation de certains investissements.

### **7.2.4. Les hypothèses**

Les principales hypothèses sont :

- La mise en place diligente des comités de base (vulgarisation), du Comité de Pilotage et de son Unité de Gestion, et in fine du Comité de Suivi-Evaluation du PAGPD BBKN ;
- La mise en œuvre d'une stratégie de communication pour permettre aux acteurs concernés de s'approprier le contenu, les objectifs et les activités du PAGPD BBKN ;
- La création d'un fonds communautaire et la participation de l'Etat pour sa mise en œuvre ;
- L'établissement de partenariats actifs notamment au niveau des différentes structures locales, nationales et internationales qui interviennent dans la protection de l'environnement (mise en réseau) et la mise en commun des ressources mobilisées ;
- L'accroissement de la participation de l'Etat dans le financement des actions d'aménagement et de gestion des ressources des Bassins Halieutiques BBKN, avec une budgétisation du financement des plans annuels de formation.

### **7.2.5. Facteurs de risques**

Les principaux facteurs de risques identifiés en ce qui concerne la réalisation de ce premier plan d'aménagement et de gestion des Bassins Halieutiques BBKN sont liés à :

- La volonté des utilisateurs du réseau hydrographique d'adhérer au plan de gestion PAGPD ;
- La non-adhésion des partenaires financiers de la protection de l'environnement à l'idée d'une mise en commun des ressources mobilisées pour le financement du PAGPD BBKN ;
- La faiblesse des ressources financières des budgets des communautés locales ;

- L'insuffisance des ressources humaines en charge de la mise en œuvre du PAGPD BBKN qui doivent être renforcées en nombre et en qualité ;
- Le manque d'implication des autorités politico administratives dans l'exécution du plan ;
- La renonciation des chefs légaux et des communautés à continuer de participer à la réalisation du PAGPD.

## **8.Cadre logique du plan d'aménagement et de gestion du PAGPD BH BBKN 2024-2029**

**Objectif général :** contribuer à l'exploitation durable des ressources halieutiques en vue de réduire la pauvreté des ménages de pêcheurs, d'améliorer leurs conditions de vie et de contribuer à la sécurité alimentaire, avec une attention particulière aux femmes.

**A rédiger en fonction des desiderata d'un contributeur précis identifié**